



BILAN ANNUEL

Année 2021

Table des matières

Le mot de la présidence.....	3
Le mot de l'équipe technique.....	3
LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES	3
Modèle économique.....	3
Gouvernance.....	4
L'assemblée générale.....	4
Le Conseil d'Administration	4
Le Bureau.....	5
Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel	5
L'équipe technique	5
L'OFFRE DE SERVICES	7
Le financement des plans de formation.....	7
Les accompagnements employeurs	8
La programmation.....	8
Relance	9
Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement	9
Le système d'information : dématérialisation et proximité.....	9
BILAN DE L'ACTIVITE.....	11
Le financement des plans de formation.....	11
Les chiffres clés des financements des plans de formation	11
Evolution des engagements par mois	12
Un nombre de demandes de financement à la hausse	12
Une forte progression des demandes émanant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s....	15
Une baisse significative du recours à la subrogation de paiement.....	16
Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation	17
Comparatifs par type d'entreprise.....	21
Focus sur les stagiaires ayant fait l'objet d'un financement	22
Focus sur les salarié(e)s uniques	23
Focus sur les organismes de formation concernés par les financements des plans de formation du FIAF	29
L'accompagnement des entreprises	31
Une année marquée par la consolidation de la relation entreprise	31
Les actions de la programmation 2020	32
Introduction : quelques données globalisées	32
Impact des actions de la programmation	34
Les chiffres clés des actions de la programmation conventionnées en 2021.....	35
Photographie des actions collectives financées par la programmation	35
Photographie des dispositifs d'accompagnement individuels financés par la programmation ..	36
Les bénéficiaires des actions de la programmation issues du conventionnement 2021	37

Impact des actions	40
Les actions conventionnées en 2020	40
Les actions conventionnées en 2018 et 2019	43
BILAN FINANCIER	45
Excédent au 31 décembre 2021	45
Ressources.....	45
Répartition des ressources par nature	45
Répartition des recettes par mois	46
Dépenses.....	46
Dépenses par objet.....	47
Dépenses par nature.....	47
Charges de fonctionnement	47
Charges de formation.....	48
Frais de gestion.....	48
Point sur la communication	50
Point sur le système d'information	51
Perspectives et chiffres clés	52
Annexes.....	54

Le mot de la présidence

Nos entreprises ont de la ressource et l'ont démontré à plusieurs reprises durant cette année 2021. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir le FIAF utilisé à bon escient dans la valorisation des compétences des salarié(e)s. Ce que nous constatons année après année, et après cette longue crise sanitaire mondiale, c'est que la résilience et l'intelligence humaine restent les valeurs ajoutées premières des entreprises, quelle que soit leur taille. L'action du FIAF entre en résonance avec ces valeurs et est devenu un outil incontournable pour les entreprises.

Nous souhaitons jour après jour renforcer cette proximité et apporter des solutions pour l'entreprise. Pour se faire, notre équipe s'étoffe, pour offrir toujours plus d'expertise et de services.

Le mot de l'équipe technique

C'est avec grand plaisir que nous constatons que notre action de proximité, qui relaie la stratégie du conseil d'administration, impacte et touche de plus en plus d'entreprises - et de plus en plus d'entreprises de moins de 10 salarié(e)s.

Notre équipe s'agrandit, et nos services évoluent sur l'impulsion des entreprises et des organismes de formation qui disposent d'un espace pour faire entendre leur voix, et s'en saisissent. Le grand challenge des deux ans à venir sera digital pour le FIAF, pour dématérialiser encore plus efficacement nos services.

LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES

Modèle économique

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation collecte une cotisation patronale pour la redistribuer sous la forme d'une offre de services visant à faciliter et promouvoir la formation professionnelle continue des salarié(e)s.

La contribution, effective depuis le 1^{er} avril 2017, est constituée par le versement par tous les employeur(euse)s du privé, de 0,2 % de leur masse salariale, plafonnée à la tranche 1 du RUAMM et collectée par la CAFAT.

Les employeur(euse)s qui le souhaitent peuvent procéder à des versements volontaires sous deux formes :

- Soit les reliquats de leur 0,7% qui viennent alimenter l'enveloppe mutualisée
- Soit un versement qui alimente l'enveloppe droit de tirage, utilisable dans la limite de l'abondement effectué, moins les frais de gestion.

Le budget du FIAF a été estimé à environ 400 millions sur une année pleine auquel il faut ajouter les versements volontaires potentiels.

L'offre de services du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation se décline en :

- Diagnostic, conseil et accompagnement des employeurs et des branches dans l'élaboration de leur plan de formation, et dans la rédaction de leurs cahiers des charges,
- Financement de plans de formation,
- Achat de formations et de projets dans le champ de l'emploi et de la formation
- Recherche de co-financements,
- Etudes dans le secteur de l'emploi et de la formation.

Gouvernance

Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Il a été créé par la volonté des partenaires sociaux.

Le Conseil d'Administration regroupe douze titulaires (et douze suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC et CSTC-FO depuis le 8 juin 2020, date de l'approbation des nouveaux statuts du FIAF.

L'association est créée fin 2015 et entérinée lors de l'AG constitutive en date du 2 février 2016. Le Fonds démarre son activité le 1^{er} avril 2017, à l'issue du vote et de la promulgation de la loi du Pays n° 2017-7 du 21 mars 2017 relative à la formation tout au long de la vie et de la délibération 58/CP du 30 mars 2017.

Les statuts du FIAF prévoient un Conseil d'administration de 24 administrateurs (12 titulaires et 12 suppléants, la moitié constitué par le collège patronal et l'autre moitié par le collège salariés) ainsi qu'un Bureau composé de 6 membres.

Les changements de statuts interviennent en juin 2020 (dont le vote en AG est repoussé en raison de la crise sanitaire) avec la mise en place d'une assemblée générale ouverte, et indépendante du Conseil d'administration. Le rôle des membres (les organisations syndicales et patronales) est ainsi mis en avant, dans une réaffirmation et une consolidation des principes paritaires du Fonds Interprofessionnel d'assurance formation.

Le Conseil d'administration est garant des lignes stratégiques.

L'assemblée générale

Deux assemblées générales se sont tenues en 2021.

- L'AGO du 29 avril 2021 permet d'approuver les comptes de l'année 2020 et d'affecter les résultats.
- L'AGO du 16 décembre 2021 entérine le changement de siège social de l'association et est suivi d'une AGE qui en valide les dispositions.

Le Conseil d'Administration

En 2021 le conseil d'administration du FIAF est dirigé par 20 administrateurs, la CSTNC n'ayant pas désigné de suppléant et l'U2P n'ayant pas désigné de suppléants.

Les titulaires :

- | | |
|--------------|-------------------------------|
| • MEDEF-NC | Valérie ZAQUI |
| • COGETRA | Max CIABATTI |
| • UT CFE-CGC | Christophe COULSON |
| • CPME-NC | Xavier BENOIST |
| • U2P | Jean-Louis LAVAL |
| • USOENC | Véronique CHEDEMAILLE SCHMITT |
| • USTKE | André FOREST |
| • MEDEF-NC | Caroline VALDECASA |
| • CPME-NC | Audrey CADO |
| • U2P | Jean-Jacques VERONESI |
| • CSTNC | - |
| • CSTC-FO | Jérôme LEPECHOUX |

Les suppléants :

- | | |
|--------------|----------------------|
| • MEDEF-NC | Georges HENRY |
| • MEDEF-NC | Anne-Françoise FLOCH |
| • UT CFE-CGC | Nathalie CHAINE |

- COGETRA Tony DUPRE
- CPME-NC Yann LUCIEN
- CPME-NC Vivianne DAMIENS
- U2P -
- U2P -
- CSTNC -
- USOENC Stanislas Kelekolio KILIKILI
- USTKE Mélanie ATAPO
- CSTC-FO Jérôme LEPECHOU

Durant l'année 2021 se sont tenus 3 Conseils d'Administration, au lieu des 4 prévus.

Le Bureau

Le Bureau est, à l'instar du Conseil d'Administration - strictement paritaire. Il réunit 6 représentants du Conseil d'administration aux postes de Président(e), Vice-Président(e), Trésorier(e), Trésorier(e)-adjoint(e), Secrétaire, Secrétaire-adjoint(e).

Depuis le 03 juin 2020, il est composé comme suit :

- MEDEF-NC Valérie ZAOUÏ – Présidente
- COGETRA Max CIABATTI – Vice-Président
- UT CFFE CGC Christophe COULSON - Trésorier
- CPME-NC Xavier BENOIST – Trésorier-adjoint
- USOENC Jean-Louis LAVAL - Secrétaire
- U2P Véronique CHEDEMAILLE SCHMITT – Secrétaire-adjointe

11 Bureaux se sont tenus durant l'année 2021

Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel¹

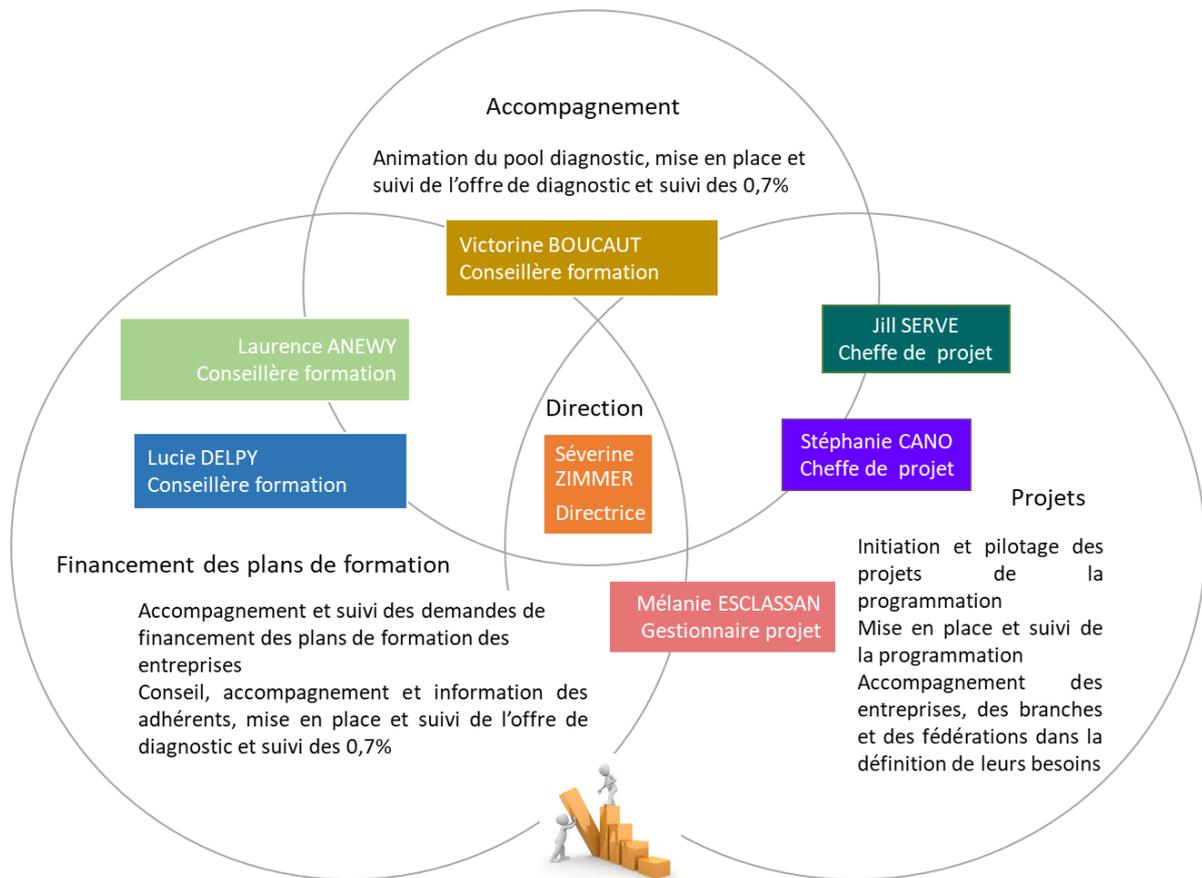
Les commissions sont des lieux de réunions et d'échanges, portés par des membres du CA, paritaires dans leur composition, et qui permettent un suivi et une validation des actes techniques tels que les achats de projets de formation au titre de la programmation, ou la modification des règles de gestion, ou encore le pilotage de la mise en place du SI.

L'équipe technique

L'équipe du FIAF s'est consolidée durant l'année 2021. Les postes évoluent pour offrir des services plus pointus.

3 conseillères sont dédiées au financement des plans de formation dont une spécialisée dans l'accompagnement des entreprises (diagnostics courts et visites conseil), 2 cheffes de projets construisent et développent la programmation proposée aux entreprises, assistées d'une coordinatrice de projets.

¹ Détail des commissions en annexes



L'équipe du FIAF est tournée vers les adhérents, et a pour mission de simplifier et démystifier le recours à l'offre de services proposée. Cet accompagnement débouche la plupart du temps sur une relation de confiance, et les entreprises se servent de mieux en mieux de l'outil à leur disposition. L'accompagnement se tourne également vers les organismes de formation pour fluidifier le passage d'informations vers les entreprises et leur offrir une assistance et des outils.

L'OFFRE DE SERVICES

Les axes stratégiques qui conduisent l'action du FIAF se déclinent sur une période de trois ans (2020 – 2023) :

- S'inscrire dans le paysage de la Formation Professionnelle Continue, asseoir la pérennité du FIAF et consolider la visée Pays
- Améliorer le service de proximité aux entreprises et développer l'offre de services
- Garantir le niveau de Qualité des formations éligibles et évaluer l'impact du FIAF
- Mobiliser les enveloppes en cohérence avec les axes de développement.

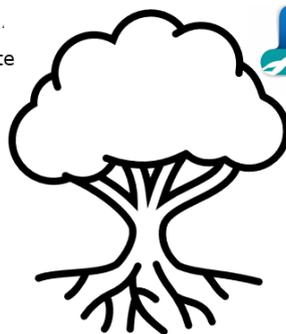
L'enjeu du FIAF se situe toujours dans sa capacité à faire évoluer son offre de services en fonction du contexte économique et social.

De fait les axes soutiennent des actions concrètes. La flexibilité de l'outil et sa gouvernance claire permette cette adaptation de l'offre de services. La FIAF a pu démontrer son agilité en 2020 et 2021, années particulièrement difficiles pour les entreprises du fait de la crise sanitaire, économique et institutionnelle.

Le financement des plans de formation, l'offre d'accompagnement et la programmation sont les trois offres pivots sur lesquelles viennent s'appuyer les offres complémentaires tel que relance ou les actions de lutte contre l'illettrisme.



Le portail de la lutte contre l'illettrisme



Outil complémentaire d'accompagnement financier et technique des entreprises en difficulté qui s'appuie sur les piliers des offres de service du FIAF

Financement des plans de formation

Accompagner les acheteurs de formation au cours de leur achat

Accompagnement

Accompagner les entreprises à mieux analyser leur besoin

Programmation

Prévenir les besoins des employeurs dans une logique sectorielle / de branche / de filière

Le financement des plans de formation

Le **financement des plans de formation** est un service pour l'entreprise. Les entreprises employeuses ont - quelles que soient leur taille et leur zone géographique, accès à une enveloppe de **400 000 XPF** par an (ce taux est fixé annuellement par le Conseil d'Administration), pour la formation professionnelle continue de leurs salarié(e)s. Cette somme s'applique à la fois aux frais pédagogiques et aux frais annexes tels qu'hébergement, restauration, transport et salaire.

Les entreprises en font directement la demande auprès des conseillères du FIAF par le biais d'une demande de financement. Ce sont les conseillères qui s'assurent de l'éligibilité des publics et de la prestation.

Il existe deux modes de financement des plans de formation :

- Le financement simple : une demande de remboursement des frais engagés par l'employeur(euse) au titre de la formation professionnelle continue. Cette demande de financement peut être formalisée jusqu'à 15 jours ouvrés après le démarrage de la formation.
- La subrogation de paiement : un paiement direct au prestataire de formation des frais pris en charge par le FIAF. Cette demande de financement doit être formalisée au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation. Cependant, si l'employeur(euse) verse son reste à charge au FIAF, ce versement est considéré comme un droit de tirage. Or, le droit de tirage ouvre des droits à la subrogation automatiquement et réduit le délai à 48 heures.

Les accompagnements employeur(euse)s

Les accompagnements sont un service pour l'entreprise. Les conseillères déploient l'offre d'accompagnement à travers trois variantes possibles en fonction de la taille de l'entreprise, de la complexité de son organisation et de ses objectifs. Cette offre permet une prise en main et un suivi du plan de formation de l'entreprise.

- Le **diagnostic court** est à destination des entreprises de moins de 15 salarié(e)s, il débouche sur une cartographie des métiers de l'entreprise, une synthèse de la stratégie et du contexte de l'entreprise, et un schéma des forces et des faiblesses stratégiques et contextuelles. Les faiblesses sont interrogées, et les conseillères proposent un plan de formation, et des mesures d'impact. Ce plan de formation fait office de cahier des charges pour permettre à l'employeur de mettre simplement en concurrence les offres d'organismes de formation, sans autre formalisation.
- La **visite conseil** est à destination des entreprises de plus de 15 salarié(e)s, elle débouche sur une cartographie des outils RH/formation de l'entreprise, la proposition d'outils génériques complémentaires répondant aux problématiques rencontrées par l'entreprise et un appui méthodologique dans leur mise en œuvre.
- Le **diagnostic conseil** est un service pour les cotisants qui comptent moins d'une trentaine de salariés et moins d'une dizaine de métiers, et dont l'activité formation a vocation à se structurer. Le diagnostic conseil se caractérise par un entretien autour du sujet de la formation et des apports méthodologiques pour aider l'entreprise à structurer les informations dont elle dispose pour produire un plan de formation, ainsi qu'une cartographie des compétences.

La programmation

La programmation est une étude de besoin, à échelle sectorielle, filière ou interprofessionnelle. Cette étude de besoin est relayée par :

- Des commanditaires tels que des groupements d'employeur(euse)s, des fédérations professionnelles, des grappes d'entreprises ou tout autre forme d'organisation ou de groupements mutualisant les besoins,
- Des cheffes de projet du FIAF qui en identifient l'opportunité sur base d'une évolution réglementaire ou technique.

Le besoin est soumis à la commission d'approbation par les conseillères. La commission en valide l'opportunité, ce qui permet aux conseillères de lancer les travaux de rédaction du cahier des charges en étroite collaboration avec les commanditaires afin de coller au mieux aux besoins réels du terrain, et qui donne lieu ensuite à une commande directe ou à une consultation.

Quelle que soit la modalité d'achat, la commission d'approbation se réunit pour apprécier :

- L'adéquation entre la commande et la réponse dans le cas d'un achat direct

- La meilleure offre dans le cas d'une consultation

Les offres achetées sont ensuite mises à disposition des employeurs pour leurs salarié(e)s sous forme d'une programmation publiée sur le site internet, et relayée sur les réseaux sociaux.

Relance

Ce volet de l'offre de services est cousu main pour chacune des entreprises demandeuses. Un premier volet s'adresse aux entreprises employeuses de moins de 20 salarié(e)s : il s'agit de l'octroi de fonds supplémentaires pour soutenir la totalité d'un plan de formation visant à limiter les licenciements ou à reconvertir des salarié(e)s sur le point de se retrouver sur le marché du travail.

Cette offre de service vient puiser des ressources dans tous les autres volets (accompagnement, financement des plans de formation, programmation) pour offrir à l'entreprise la réponse la plus directe et la moins coûteuse.

Par ailleurs il est proposé pour la reconversion un recours à des psychologues du travail pour aider les salarié(e)s à déterminer leurs envies et besoins.

En appui, un volet de la programmation - pour les entreprises de toute taille et plutôt dans l'optique de prévenir les situations de crise - propose des formations visant le développement des compétences transverses. L'idée étant d'offrir un socle d'agilité et d'adaptabilité aux entreprises quelle que soit leur taille.

Actions de communication : outil de la transparence et l'accompagnement

La stratégie de communication du FIAF est un outil central de la proximité. Tous les supports sont utilisés bien que les supports numériques soient les plus mis en avant : les premiers vecteurs étant le site internet et les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) pour porter l'offre de services à la connaissance des adhérents. LinkedIn atteint **1000 abonné(e)s** et **4300** sont fidèles au compte **Facebook**.

Une newsletter hebdomadaire permet de tenir informé les adhérents des formations achetées par le FIAF qui s'ouvrent les trois mois suivants. Elle est envoyée aux adhérents actifs du FIAF. Elle a été mise en place au deuxième trimestre 2021 et permet une vraie facilitation de la lisibilité de l'offre de formation.

Des campagnes en partenariat avec Kingtaz permettent au FIAF de toucher le plus grand nombre pour faire connaître l'offre de services ou des actions de fond comme l'illettrisme.

Les bilans et les états financiers successifs sont également disponibles via le site internet. La transparence de l'action du FIAF est au cœur de ses enjeux.

Le système d'information : dématérialisation et proximité

Autre outil central de la dématérialisation et de la proximité, et en lien avec les outils de communication, le système d'information constitue le cœur du déploiement de l'offre de services du FIAF.

Le compte EDA (espace dédié adhérent) permet aux adhérents de se logger afin d'accéder à leurs activités avec le FIAF, de faire leurs demandes de financement en ligne et de correspondre avec leur conseillère. Ce compte EDA est utilisé par plus de **89% des adhérents actifs** du FIAF.

Cette dématérialisation des demandes de financement s'accompagne d'un traitement back office toujours simplifié et permettant une instruction plus fluide de la part des conseillères, qui gagnent

un temps qu'elles mettent à profit pour se rapprocher des adhérents et leur accorder des entretiens d'informations.

BILAN DE L'ACTIVITE

L'activité du FIAF est servie par une équipe technique de 7 personnes pour un champ de 6 000 employeurs qui représentent 60 000 salarié(e)s. **Depuis 2017, 22% des entreprises du secteur privé ont pu bénéficier d'un financement du FIAF. Plus globalement, 36% des entreprises calédoniennes sont en contact avec le FIAF.**

	Montants engagés	Nb de stagiaires	Nb d'entreprises bénéficiaires	Nb d'heures de formation financées
Financement des plans de formation	199 409 298 XPF	2 538	793	38 751
Actions de la programmation	159 496 465 XPF	691	248	26 326
Total	358 905 763 XPF	3 229	1041	65 077

Pour poser un autre repère, les **ressources annuelles** du FIAF sont stabilisées à environ **500 000 000 XPF (contribution 0.2 + versement des 0.7% des entreprises assujetties + reliquat)**.

Les financements des plans de formation ont amené le FIAF à engager près de **200 millions XPF** pour les entreprises demandeuses et **160 millions XPF** pour la programmation².

939 entreprises uniques ont bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit *via* le financement des plans de formation ou une action de la programmation conventionnée en 2021, ce qui représentent **15% des entreprises du secteur privé** avec au moins un(e) salarié(e), soit une progression de 4% par rapport à l'année 2020. **65% de ces entreprises ont moins de 10 salarié(e)s.**

Pour cette seule année 2021, le taux de pénétration global pour les entreprises de moins de 10 salariés s'élève à 11% et à 27% pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Le nombre d'heure financées a évolué considérablement entre 2020 et 2021, passant de **34 709 heures en 2020 à 65 077 en 2021.**

Le financement des plans de formation

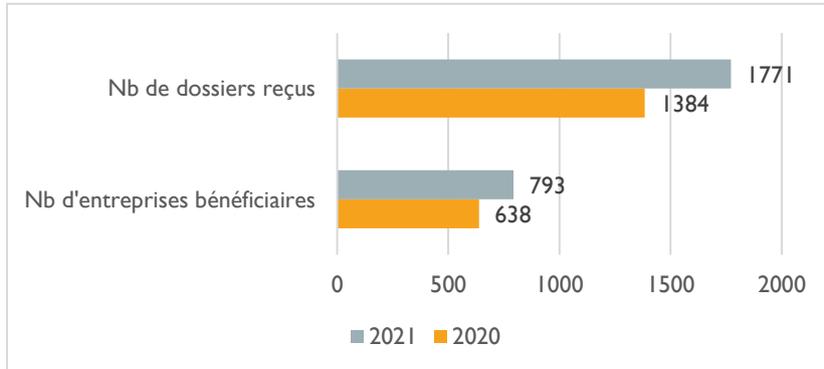
Ce volet de l'offre de services du FIAF est particulièrement central. Il ne modifie pas les relations entre les entreprises et leurs organismes de formation et n'intervient pas dans le processus d'achat de l'entreprise. Il s'agit pour cette offre de services de répondre au flux des demandes des adhérents, demande toujours plus croissante, car le service correspond bien aux attentes des entreprises.

Les chiffres clés des financements des plans de formation

En 2021, 793 entreprises ont bénéficié d'au moins un financement du FIAF sur ce volet, soit +24% par rapport à 2020. Cette progression est liée principalement à la hausse des demandes des entreprises de moins de 10 salarié(e)s.

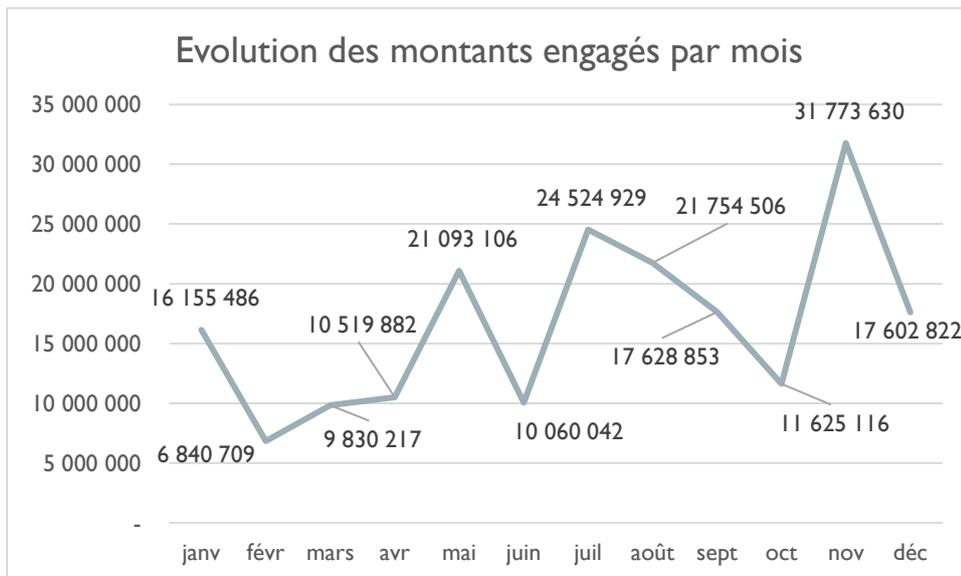
² Les éléments financiers précis apparaissent dans le bilan financier.

199 409 298 XPF ont ainsi été engagés aider les entreprises à financer leurs plans de formation. Le coût moyen de prise en charge par entreprise s'élève à **251 462 XPF par entreprise** active contre 305 702 XPF en 2020 (-18%).



Evolution des engagements par mois

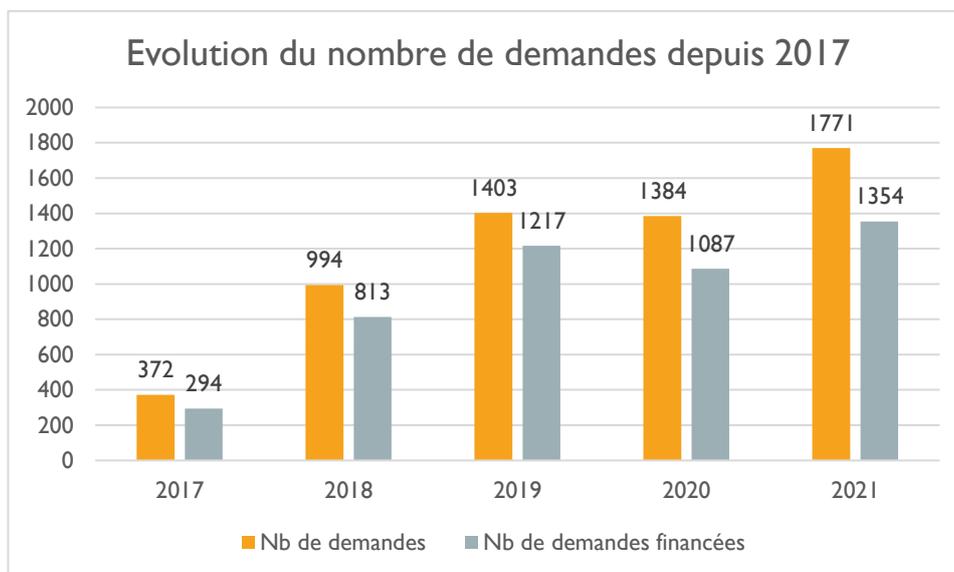
L'activité de prise en charge des plans de formation est caractérisée en 2021 par d'importantes variations. En effet, deux confinements ont marqué l'activité en mars et en septembre.



Un nombre de demandes de financement à la hausse

En 2021 le FIAF a reçu **1771 demandes de financement** pour **1354 demandes financées**. Le taux de prise en charge reste relativement stable par rapport à 2020, avec 76% des demandes financées (contre 79% en 2020).

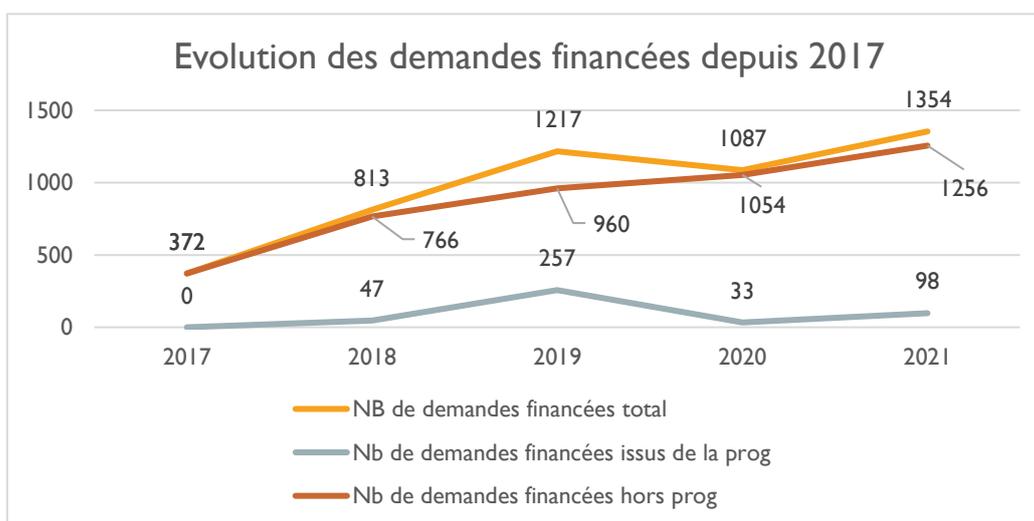
Le nombre de demandes de financement repart à la hausse (+28%) après une baisse observée en 2020 (-1%), à la fois au travers des demandes de financements classiques (+19%) mais aussi cette année, par la hausse des demandes associées aux actions de la programmation qui augmentent nettement après la forte baisse observée en 2020 (-86%)



Logiquement, le nombre global de dossiers financés progresse lui aussi dans les mêmes proportions (+25%), soutenu par une croissance constante des demandes de financements classiques (+20% par an en moyenne depuis 2019) et la forte progression cette année des dossiers financés issus de la programmation (multiplié par 3 depuis 2020), même si ceux-là ne représentent que 7% des dossiers financés contre 21% en 2019.

Le nombre de dossiers refusés revient à la normale après la forte hausse observée en 2020 (-36% contre +73% entre 2019 et 2020). La non-éligibilité de l'action reste le principal motif de refus d'un financement.

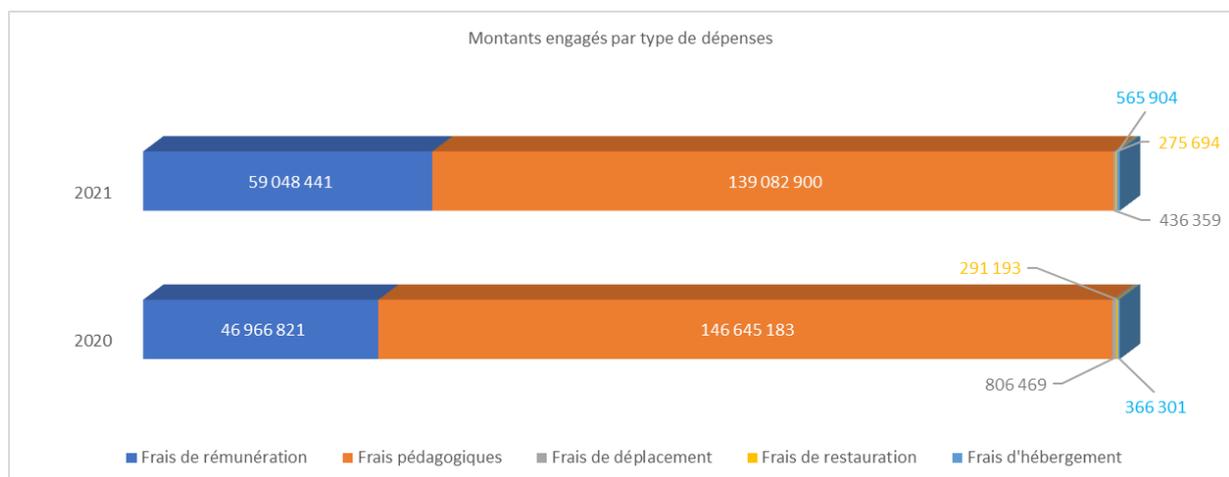
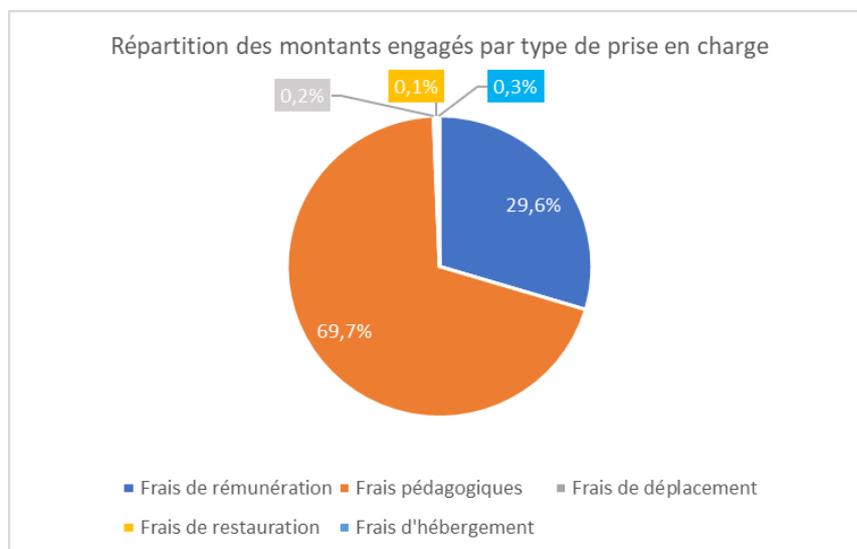
A noter néanmoins, la forte progression des dossiers ayant fait l'objet d'une annulation qui passent de 160 en 2020 à 332 en 2021 et qui s'explique par les deux confinements successifs.



Si le nombre de dossiers financés progresse, tout comme le nombre d'heures de formation financées (+30% par rapport à 2020), **les montants engagés restent relativement stables par rapport à 2020 (+2%)**.

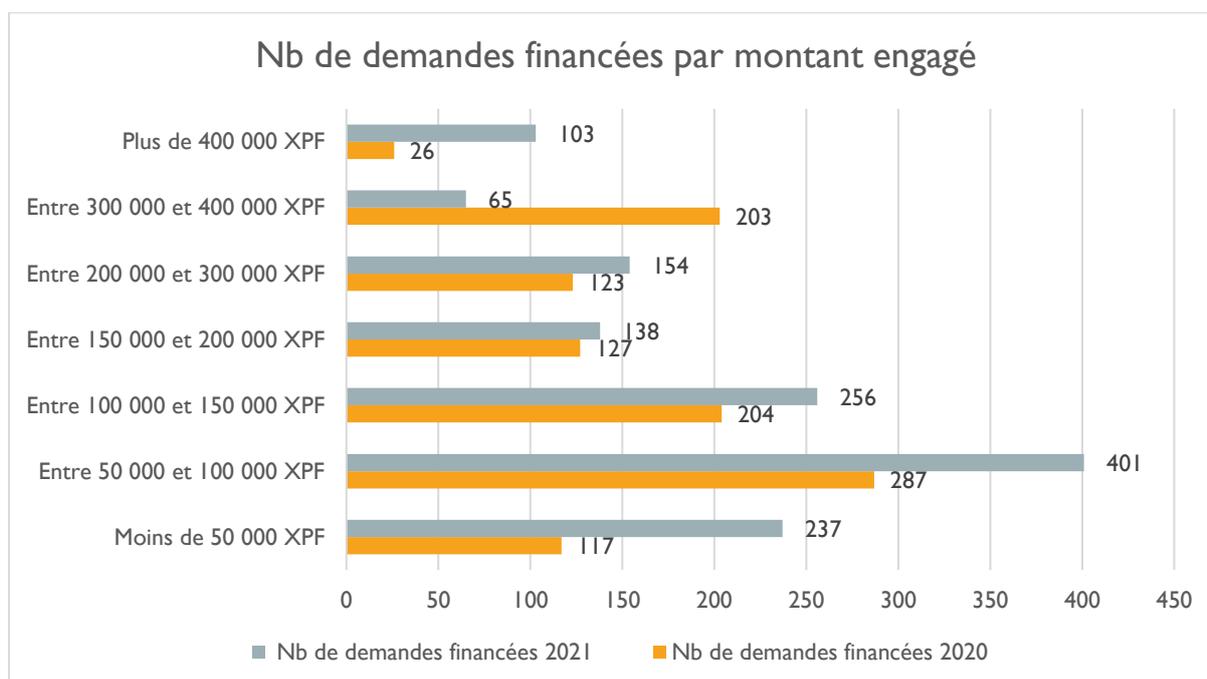
2020	2021	Evolution 2020-2021
1087 demandes financées	1354 demandes financées	+25%
29 916 heures financées	38 751 heures financées	+30%
195 075 967 XPF engagés	199 409 298 XPF engagés	+2%

Au total donc **199 409 298 XPF engagés** en 2021 pour les financements des plans de formation. Le financement des frais pédagogiques connaît une légère baisse par rapport à 2020 (-5%) alors que, dans le même temps, les frais de prise en charge de la rémunération progressent fortement (+26%). Ils représentent près de 30% des montants financés.



La tendance est à la diminution du montant financé par dossier, puisque le montant moyen engagé par dossier financé s'élève à **147 274 XPF en 2021 contre 179 463 XPF en 2020**, soit une baisse de près de 20%.

Cela s'explique, en partie, par la progression des demandes inférieures à 150 000 XPF (66% contre 56% en 2020), qui témoigne d'un resserrement des demandes sur des plus petits montants de prise en charge.



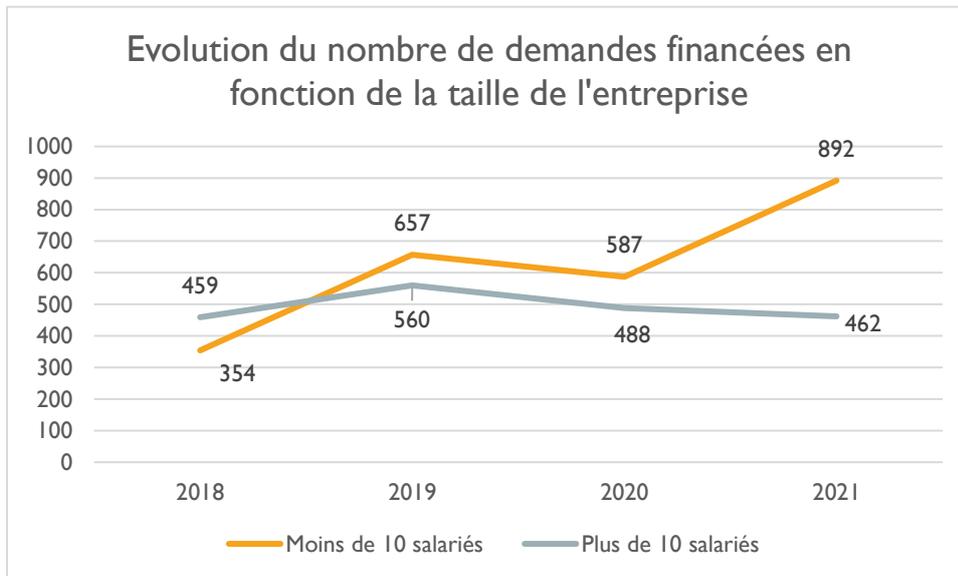
Une forte progression des demandes émanant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s

En 2021, le nombre de demandes de financement provenant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s a progressé de près de 50% par rapport à 2020 (contre +0.1% entre 2019 et 2020) attestant d'une plus grande appétence de celles-ci pour la formation.

Leur taux de prise en charge s'élève à 81% avec 892 actions financées par le FIAF (+52% par rapport à 2020) alors que dans le même temps, le nombre de dossiers financés pour les entreprises de moins de 10 salarié(e)s poursuit sa baisse (-7% depuis 2020) pour 462 dossiers financés.

Les demandes émanant des entreprises de moins de 10 salarié(e)s représentent désormais 65% des dossiers financés pour un montant de 116 868 053 XPF contre 82 541 245 XPF pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s.

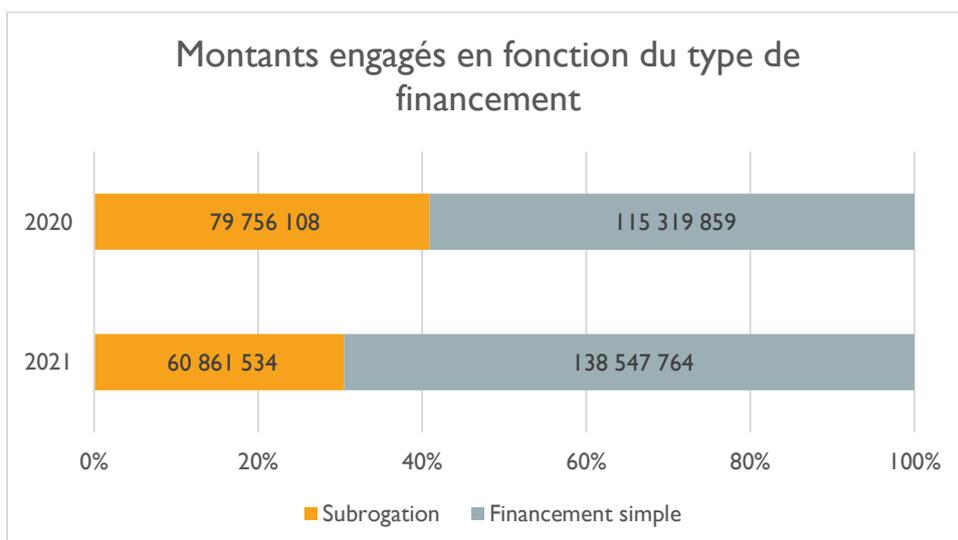
Malgré la forte progression des montants engagés pour les entreprises de moins de 10 salarié(e)s (+19% par rapport à 2020), le montant moyen par dossier reste sensiblement plus bas que pour les entreprises de plus de 10 salarié(e)s (131 018 XPF contre 178 661 XPF).



Une baisse significative du recours à la subrogation de paiement

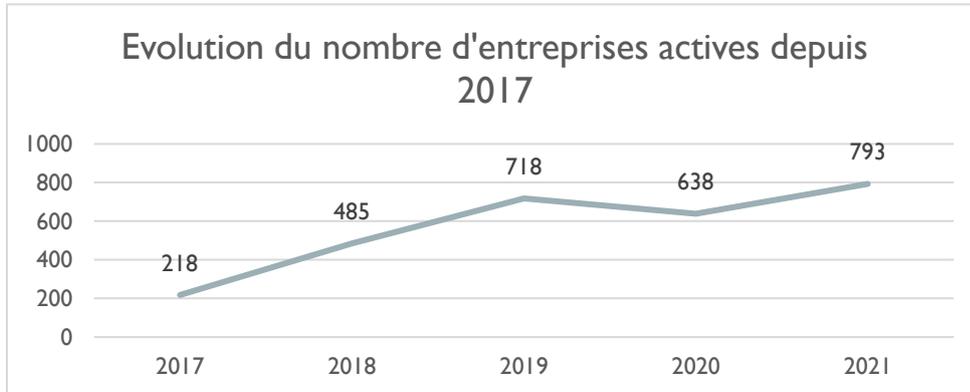
Pour la première fois depuis 2018, les montants engagés par subrogation de paiement connaissent un net recul en 2021 (-24%). Ils représentent désormais 31% des montants engagés contre 41% en 2020, retrouvant ainsi des proportions similaires à celles des années 2017-2018.

Cette baisse est en particulier liée au fait que les entreprises de moins de 10 salarié(e)s ont eu moins recours à la subrogation (une baisse de -30% des montants engagés en subrogation de paiement pour les entreprises de moins de 10 salarié(e)s), leur préférant ainsi le financement simple.



Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation

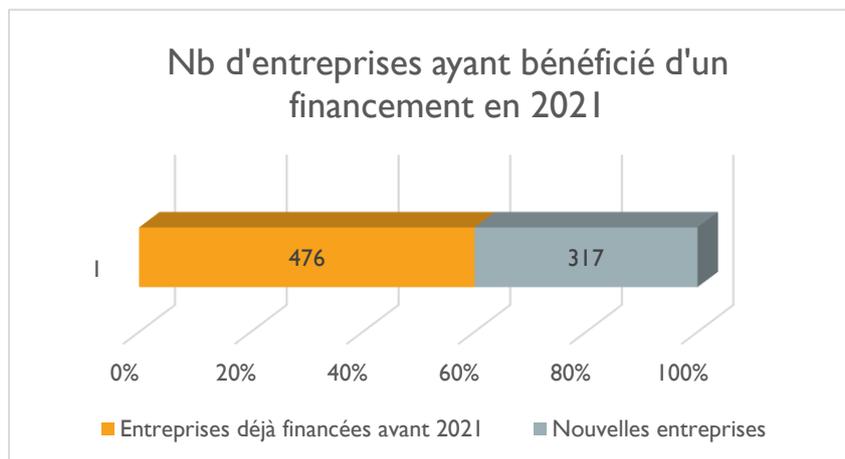
Une progression de 24% du nombre d'entreprises actives



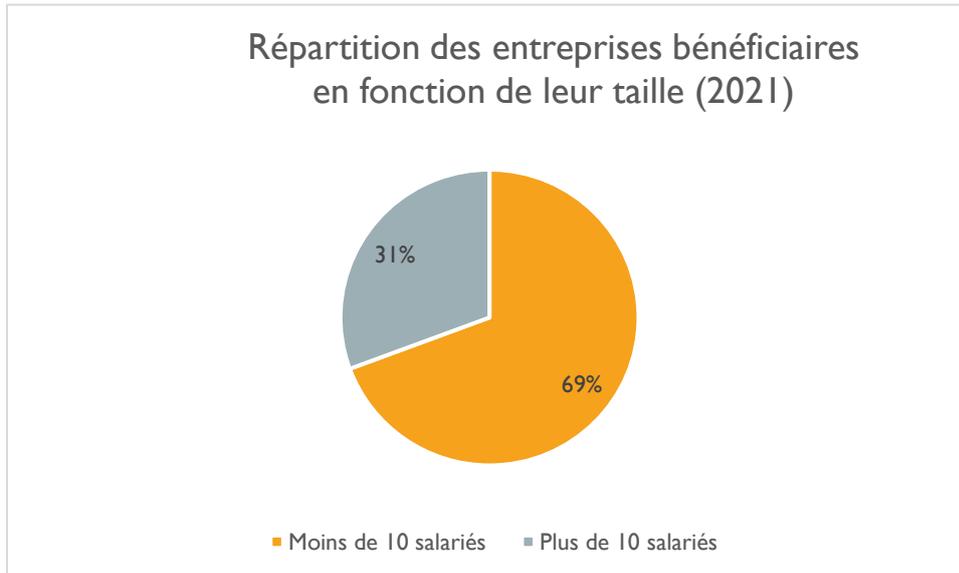
Après une diminution observée en 2020, le nombre d'entreprises actives repart à la hausse en 2021 avec 793 entreprises ayant bénéficié d'un financement.

Dans des proportions similaires en 2020, 40% d'entre elles sont des nouvelles utilisatrices du FIAF. 85% de ces nouvelles entreprises ont moins de 10 salarié(e)s.

A noter que 3% des nouvelles utilisatrices du FIAF arrivent par le biais d'une action de la programmation du FIAF, contre 2% en 2020 mais 24% en 2019. La programmation semble moins jouer le rôle de porte d'entrée du FIAF, témoignant dans le même temps d'une meilleure identification de l'association, en particulier par les entreprises de moins de 10 salarié(e)s.



Une forte progression des entreprises de moins de 10 salarié(e)s



En 2021, 550 entreprises ayant eu recours à un financement sont des entreprises de moins de 10 salarié(e)s ce qui représentent 69% des bénéficiaires soit 10 points de plus qu'en 2020.

Leur nombre a augmenté de 47% quand on observe une baisse de 7% du nombre d'entreprises de plus de 10 salariés ayant bénéficié d'un financement du FIAF (243 entreprises en 2021).

Ainsi le taux de pénétration des entreprises de moins de 10 salarié(e)s progresse et s'élève désormais à 10% (contre 8% en 2020). Le taux de pénétration des entreprises de plus de 10 salarié(e)s, quant à lui continue de baisser légèrement, en passant de 23% en 2020 à 20% en 2021³.

Des entreprises bénéficiaires encore très localisées sur l'agglomération

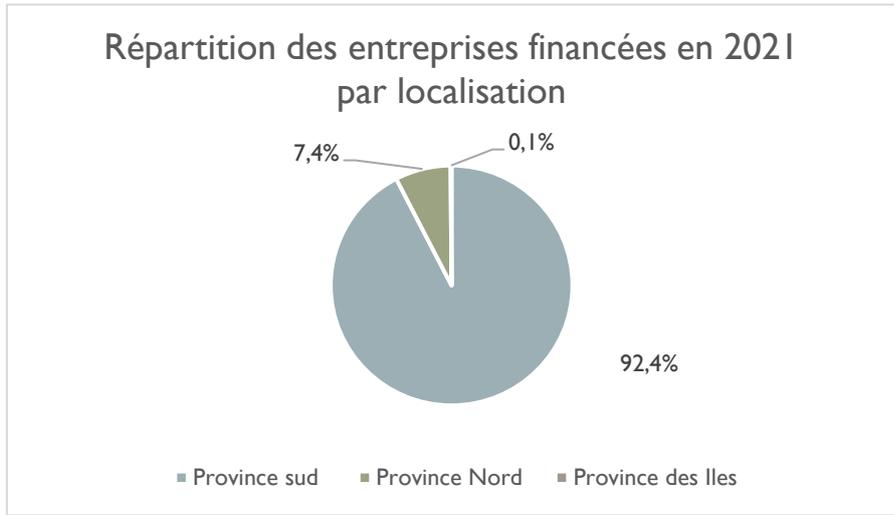
92% des entreprises bénéficiaires sont localisées en province Sud, et 88% d'entre elles dans l'agglomération, des proportions très similaires à celles observées en 2020.

On observe ainsi une sur-représentation des entreprises de la province Sud qui représentent dans la réalité 84% des entreprises employeuses du territoire et une sous-représentation des deux autres provinces, en particulier de la province Nord qui représente 13% des entreprises employeuses⁴.

A noter, une seule entreprise des Iles a fait l'objet d'un financement.

³ sur la base des données ISEE du 31/09/2021

⁴ sur la base des données ISEE du 31/09/2021



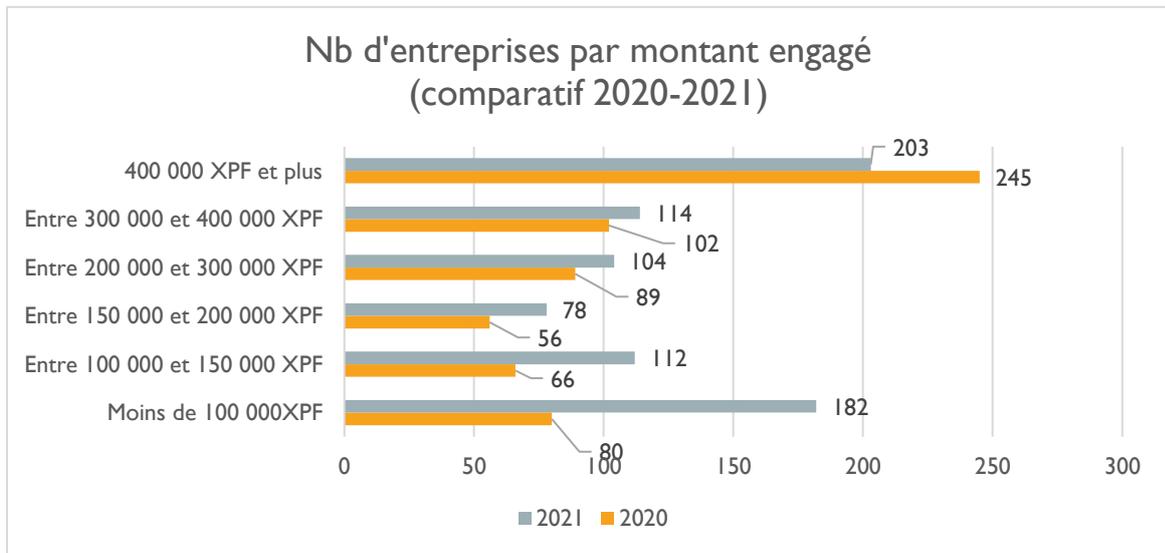
Une forte progression des demandes inférieures à moins de 150 000 XPF

Près des 2/3 des entreprises bénéficiaires sollicitent le FIAF pour une seule demande de financement (63% dans des proportions similaires à 2020).

Le montant moyen engagé par entreprise s’élève à 251 462 XPF en 2021 contre 305 702 en 2020 soit une baisse de 18% par rapport à 2020.

Le nombre d’entreprises sollicitant un financement inférieur à 150 000 XPF a été multiplié par 2 quand on observe dans le même temps une baisse de près de 20% du nombre d’entreprises sollicitant des montants supérieurs à 400 000 XPF.

En 2021, seules 26% des entreprises actives ont sollicité le montant total de leur enveloppe.



Un taux de pénétration de 13% et qui varie selon les secteurs

Le taux de pénétration 2021 s'élève à 13 %, en légère progression depuis 2020 (11%). Cela signifie que 13% des entreprises employeuses du territoire ont bénéficié d'un financement total ou partiel de leur plan de formation en 2021.

Dans l'ensemble le taux de pénétration par secteur reste relativement stable par rapport à 2020. A noter néanmoins, une progression dans le secteur des transports (24% contre 7% en 2020), de l'hébergement/restauration (14% contre 4%).

Secteur ISEE	Nb d'entreprises financées	Taux de pénétration
A. Agriculture, sylviculture et pêche	28	8%
B. Industries extractives	6	14%
C. Industrie manufacturière	74	12%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5	63%
E. Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	12	20%
F. Construction	52	6%
G. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	179	13%
H. Transports et entreposage	103	24%
I. Hébergement et restauration	63	14%
J. Information et communication	21	21%
K. Activités financières et d'assurance	26	16%
L. Activités immobilières	18	11%
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	59	15%
N. Activités de services administratifs et de soutien	51	12%
O. Administration publique	1	20%
P. Enseignement	12	18%
Q. Santé humaine et action sociale	36	10%
R. Arts, spectacles et activités récréatives	14	14%
S. Autres activités de services	33	10%
Total général	793	13%

Comparatifs par type d'entreprise

Entreprises de moins de 10 salarié(e)s	Entreprises de plus de 10 salarié(e)s
<p>Les demandes de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> 1106 demandes de financements (+49% par rapport à 2020), pour 892 demandes financées (+52 % depuis 2020) Un taux de prise en charge de 81% Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 66 % des demandes financées contre 54% en 2020 	<p>Les demandes de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> 665 demandes de financements (+4% depuis 2020) pour 462 demandes financées (-7%) Un taux de prise en charge de 69% (contre 76% en 2020)
<p>Montants engagés</p> <ul style="list-style-type: none"> 116 868 053 XPF soit une progression de +19% depuis 2020 Dont 29 549 667 XPF ont été engagés en subrogation (-29% depuis 2020), ce qui représente 25% des engagements (contre 49% en 2020) 22 290 heures financées (+44 % depuis 2020) Coût moyen financé par dossier : 131 018 XPF 	<p>Montants engagés</p> <ul style="list-style-type: none"> 82 541 245 XPF (-14 % depuis 2020) Dont 31 311 867 XPF en subrogation (-18% depuis 2020), soit 38% des engagements (contre 40% en 2020) 16 461 heures financées (+14 % depuis 2020) Coût moyen financé par dossier : 178 661 XPF
<p>Les Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 1394 stagiaires financé(e)s (+42% depuis 2020) Pour 1185 salarié(e)s uniques (+40% depuis 2020) soit 53% des salarié(e)s financé(e)s ayant fait l'objet d'un financement 	<p>Les Bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 1144 stagiaires financé(e)s (-4% depuis 2020) Pour 1054 salarié(e)s uniques (-4%), soit 47% des salarié(e)s ayant fait l'objet d'un financement
<p>Les entreprises financées</p> <ul style="list-style-type: none"> Ces stagiaires provenaient de 550 entreprises uniques (+47% depuis 2020) soit 69% des entreprises financées. Parmi ces entreprises, 269 étaient des nouvelles entreprises, soit un taux de renouvellement de 49% comme en 2020. Taux de pénétration des entreprises de moins de 10 salariés (<i>sur la base des données ISEE sept.2021</i>) : 10% en 2021 (8% en 2020) 	<p>Les entreprises financées</p> <ul style="list-style-type: none"> Ces stagiaires provenaient de 243 entreprises uniques (-7% depuis 2020) soit 31% des entreprises financées. Parmi ces entreprises, 48 étaient des nouvelles entreprises soit un taux de renouvellement de 20%. Taux de pénétration des entreprises de plus de 10 salarié(e)s (<i>sur la base des données ISEE sept.2021</i>) : 20% (23% en 2020)

Focus sur les stagiaires ayant fait l'objet d'un financement

NB : on parle de stagiaires quand il s'agit du nombre de stagiaires ayant fait l'objet d'un financement et de salarié(e)s pour évoquer le nombre de salarié(e)s uniques ayant fait l'objet d'au moins un financement, mais possiblement de plusieurs.

Un nombre de stagiaires qui progresse de 16% après la baisse observée en 2020

Parmi les 2538 stagiaires ayant bénéficié d'un financement, 165 l'étaient dans le cadre d'une action de la programmation, soit 2% des stagiaires, une tendance similaire à 2020.

Après une baisse observée en 2020, **le nombre total de stagiaires progresse de 16%**, ce qui s'explique par

- Une forte augmentation du nombre de stagiaires issus de la programmation mais qui reste bien en deçà des chiffres de 2019,
- Et une progression de 11 % des stagiaires hors programmation.

Focus spécifique sur le dispositif relance : 55 stagiaires ont été financé(e)s via le dispositif relance (soit 2% des stagiaires), 37 dans le cadre d'une action de la programmation et 18 dans le cadre d'une action d'accompagnement.

La barre symbolique des 50% de stagiaires provenant d'une entreprise de moins de 10 salarié(e)s

Pour la première fois depuis la création du FIAF, la majorité des stagiaires (54%) provient d'une entreprise de moins de 10 salarié(e)s.

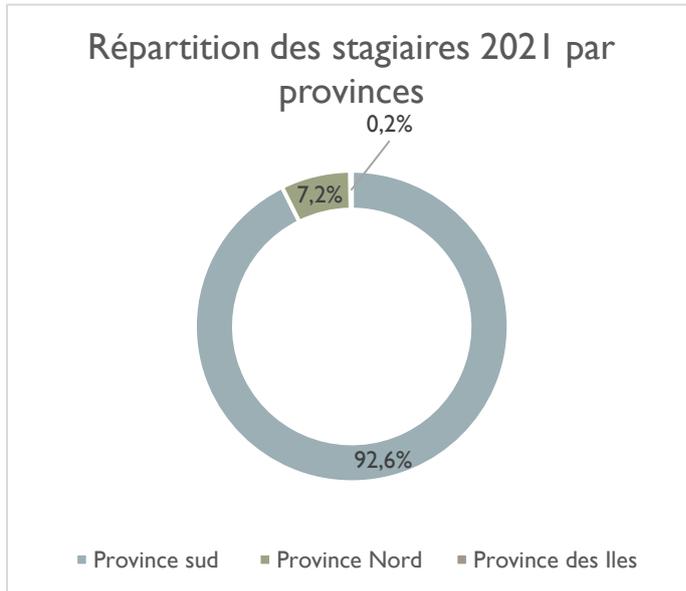
Leur nombre a progressé de 40% depuis 2020 après la baisse observée l'an dernier. Le nombre de stagiaires en provenance des entreprises de plus de 10 salarié(e)s continue de baisser mais dans une moindre mesure par rapport à l'an dernier (-7% contre -18%).

La progression du nombre de stagiaires connaît des dynamiques différentes selon les secteurs d'activité. On observe une très forte progression du nombre de stagiaires dans le secteur de l'hébergement (multiplié par 4) boosté par la mise en place des formations relatives aux débits de boissons, et du secteur de transport (dont le nombre a presque triplé) au travers de la formation sur la maîtrise de la conduite de bus.

Le nombre de stagiaires issus de l'industrie repart à la baisse après une progression de 18% l'an dernier (-27%), quand il poursuit sa progression dans le secteur du commerce (+43%) qui représente à lui seul 20% des stagiaires.

Le nombre de stagiaires de la province sud continue de progresser (+15%) et représentent à eux seuls près de 90% des nouveaux stagiaires de 2021.

Dans le même temps, le nombre de stagiaires de la province nord a connu une forte progression après une baisse observée depuis 2018 (+44%). Le nombre de stagiaires en provenance de la province des Iles reste très faible. Ils étaient 4 en 2021.



Focus sur les salarié(e)s uniques

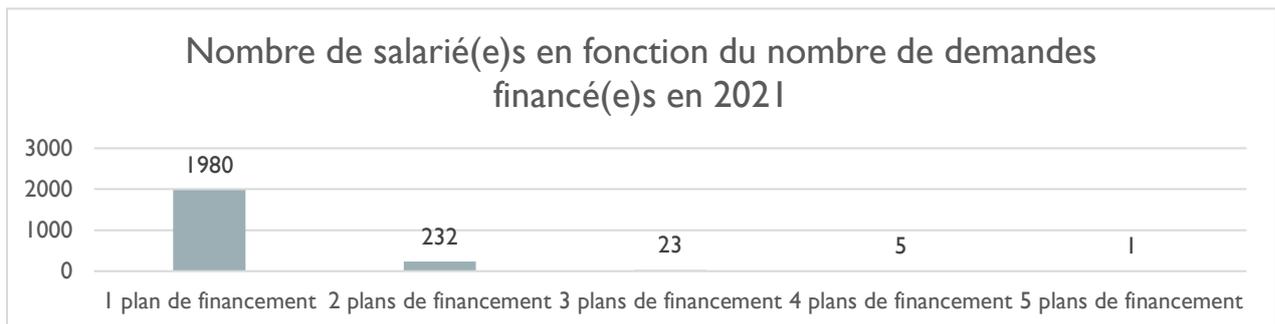
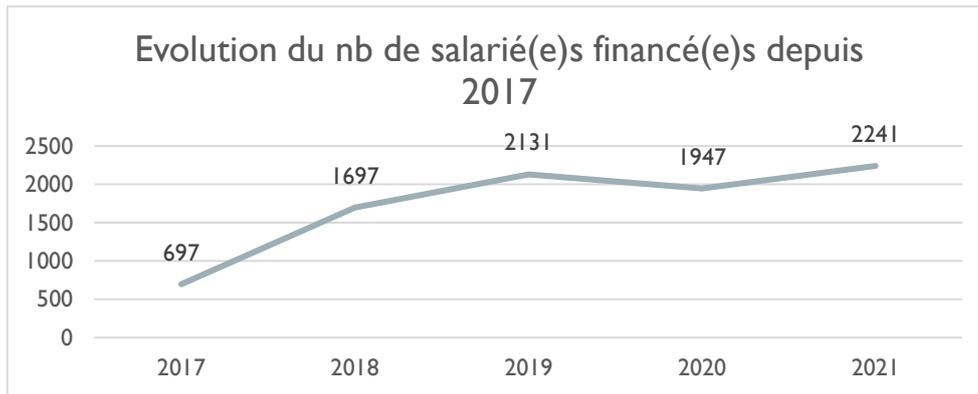
Le nombre de salarié(e)s financé(e)s reprend sa progression après le fléchissement de 2020

Les 2538 stagiaires représentent en réalité **2 241 salarié(e)s uniques** provenant de 793 entreprises, un(e) stagiaire pouvant avoir fait l'objet de plusieurs financements.

Le nombre de salarié(e)s progresse de 15% depuis 2020 qui avait alors connu une baisse de près de 10% par rapport à 2019.

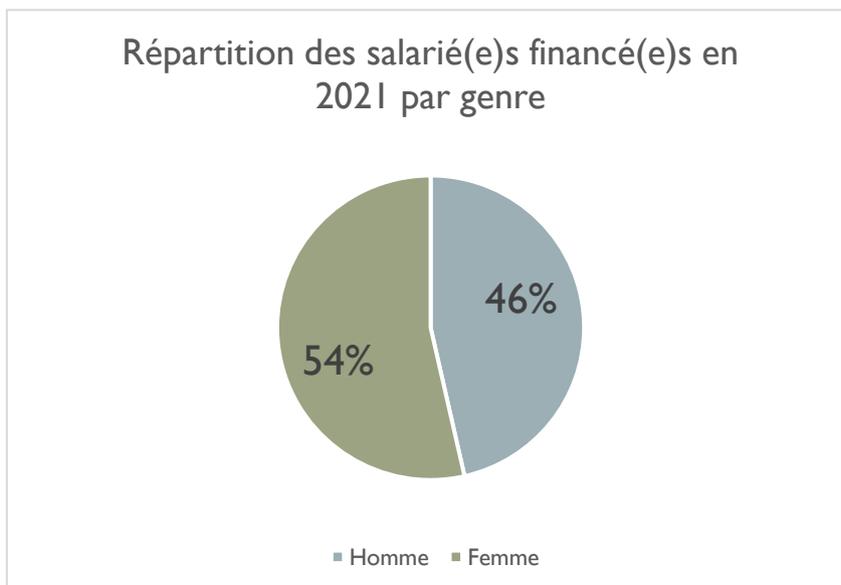
88% des salarié(e)s qui ont fait l'objet d'un financement l'ont été pour une seule demande (89% en 2020).

En revanche, 683 salarié(e)s avaient déjà fait l'objet d'un financement depuis 2017, ce qui représente 30 % des salarié(e)s financé(e)s (ils/elles étaient 22 % en 2020) avec des disparités fortes selon les secteurs d'activités : ainsi plus de 60% des stagiaires financé(e)s en 2021 issus des secteurs financiers, d'assurance ou d'activités immobilières avaient déjà fait l'objet d'un financement contre moins de 20% pour le secteur de l'hébergement et de la restauration ou les activités de services administratifs.

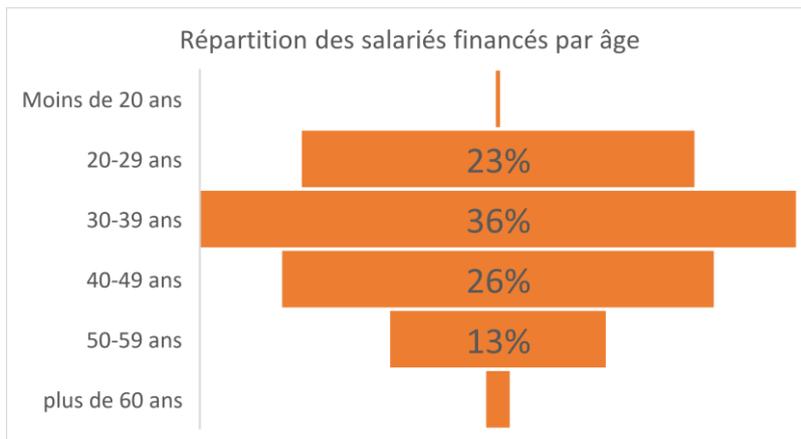


Typologie des salarié(e)s bénéficiaires

La progression du nombre de salarié(e)s financé(e)s a principalement bénéficié aux femmes dont le nombre a progressé de 25% contre 5% pour les hommes. Ainsi, **54% des salarié(e)s ayant fait l'objet d'un financement sont désormais des femmes.**

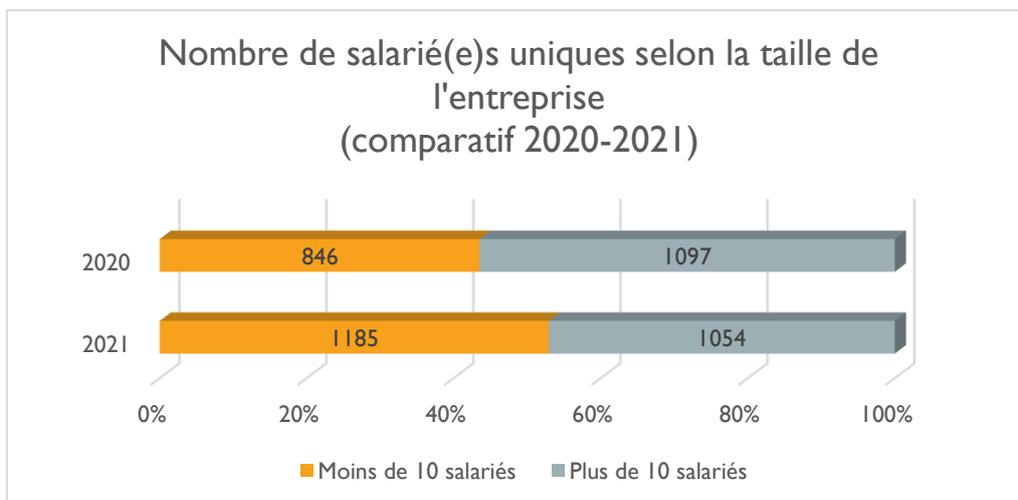


Par ailleurs, près de 60% des bénéficiaires ont entre 30 et 50 ans, une part qui reste stable.



Une forte progression des salarié(e)s issus d'une entreprise de moins de 10 salarié(e)s

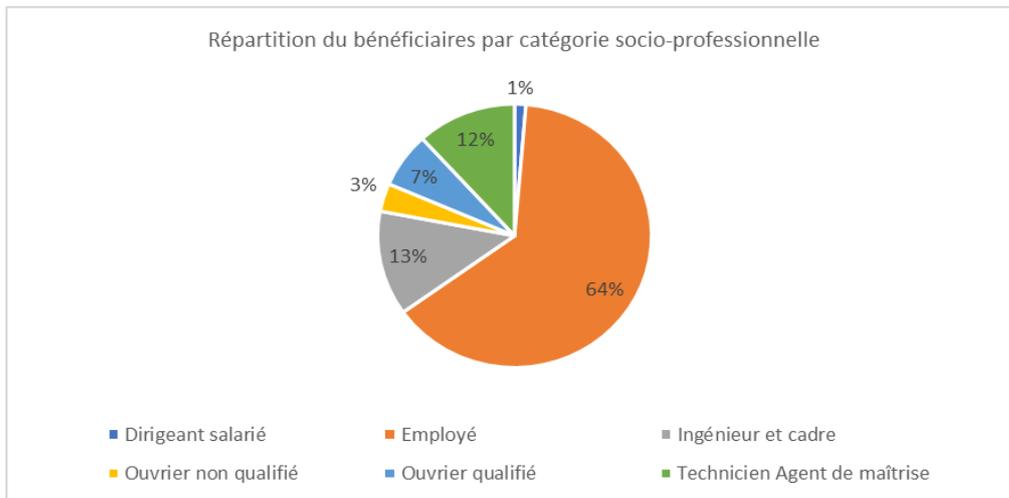
Le nombre de salarié(e)s issu(e)s d'une entreprise de moins de 10 salarié(e)s augmente de 40% par rapport à 2020. Ils deviennent ainsi majoritaires en représentant 53% des salarié(e)s ayant fait l'objet d'un financement du FIAF.



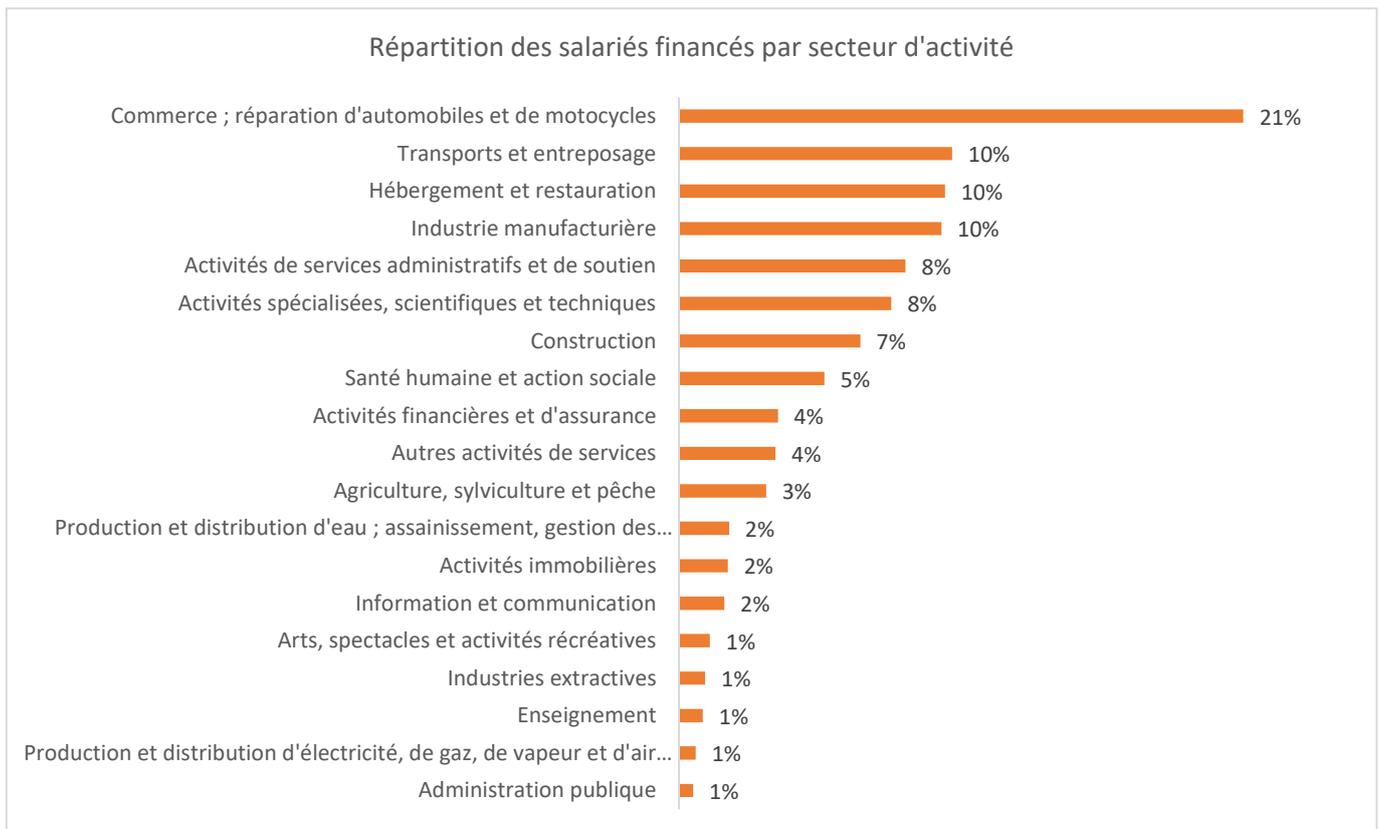
La part des employés continue de se renforcer

64% des bénéficiaires sont des employé(e)s (contre 59% en 2020). C'est la catégorie socio-professionnelle qui connaît la plus forte progression (24% en 1 an).

Un point d'alerte sur les ouvrier(e)s non qualifié(e)s dont le nombre de bénéficiaires baissent de près 10%, après une forte hausse en 2019.



Répartition des bénéficiaires par secteur d'activités : une sur-représentation du commerce, la construction et l'industrie manufacturière en retrait



Quelques éléments significatifs :

Le secteur du commerce est sur-représenté parmi les bénéficiaires compte tenu de son poids dans l'emploi salarié privé⁵ en Nouvelle-Calédonie (17%) attestant d'une appétence un peu plus forte de ce secteur pour la formation professionnelle. En revanche deux secteurs sont sous-représentés, il s'agit de l'industrie manufacturière qui représente 18% des salariés du secteur privé et 10% des bénéficiaires et celui de la construction (7% des bénéficiaires et 10% des salariés du secteur privé).

On observe également que :

- 72% des bénéficiaires du secteur du commerce sont des employé(e)s, tout comme 80% dans le secteur de l'hôtellerie/ restauration.
- 53% des ouvrier(e)s qualifié(e)s et un peu moins de 40% des ouvrier(e)s non qualifié(e)s proviennent des secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière.
- Quatre secteurs représentent à eux seuls plus de la moitié des bénéficiaires chez les agents de maîtrise : le secteur du commerce en tête, suivi de l'industrie manufacturière, de secteur de l'hébergement / restauration et des activités spécialisées.
- La répartition par secteur est plus diversifiée pour les ingénieurs et cadres avec tout de même une plus forte représentation des activités spécialisées et techniques (20%) et du commerce (16%).

Un taux de pénétration des financements des plans de formation du FIAF auprès des salarié(e)s du secteur privé qui progresse légèrement passant de 3 à 4% (sur la base des données ISEE du 2^{ème} trimestre 2021, hors activités de ménages et activités extra-territoriales)

Secteur ISEE	Nb de salarié(e)s ayant bénéficiant d'un financement	Nombre de salarié(e)s du secteur privé	Taux de pénétration des financements des plans de formation du FIAF
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	473	10505	5%
Transports et entreposage	229	4129	6%
Hébergement et restauration	223	4195	5%
Industrie manufacturière	220	11132	2%
Activités de services administratifs et de soutien	190	5871	3%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	178	2200	8%
Construction	152	6049	3%
Santé humaine et action sociale	122	3549	3%
Activités financières et d'assurance	83	2379	3%
Autres activités de services	81	2046	4%
Agriculture, sylviculture et pêche	73	1775	4%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	42	930	5%
Activités immobilières	41	698	6%

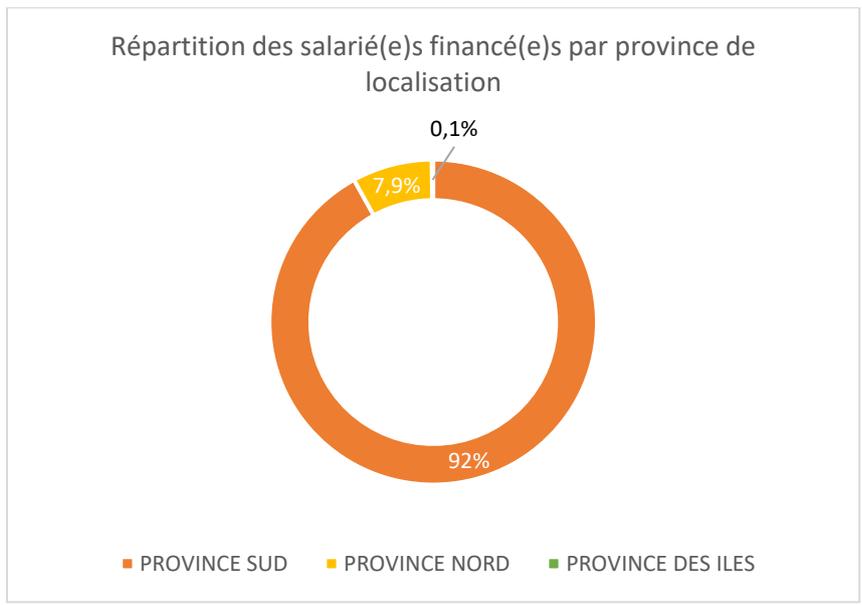
⁵ Hors activités de ménages et activités extra-territoriales

Information et communication	38	1116	3%
Arts, spectacles et activités récréatives	26	697	4%
Industries extractives	22	1947	1%
Enseignement	20	2604	1%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14	729	2%
Administration publique	12	939	1%
Nr	2		
Total général	2241	63490	4%

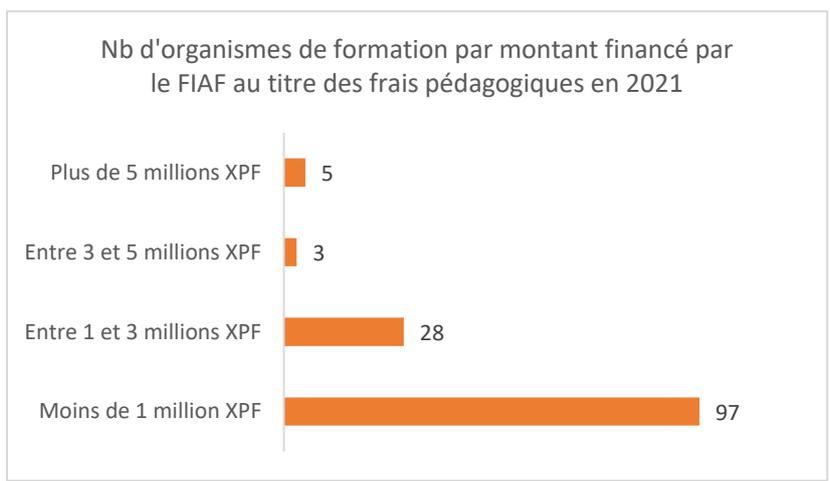
Des salarié(e)s encore très majoritairement localisé(e)s en province sud, en particulier dans le Grand Nouméa (87%).

Néanmoins le nombre de salarié(e)s en provenance de la province Nord a progressé beaucoup plus vite que celui de la province sud (+48% contre +14%). Le nombre de salarié(e)s de la province des Iles, déjà faible en 2020 baisse de nouveau en 2021. (14 contre 4 en 2021)

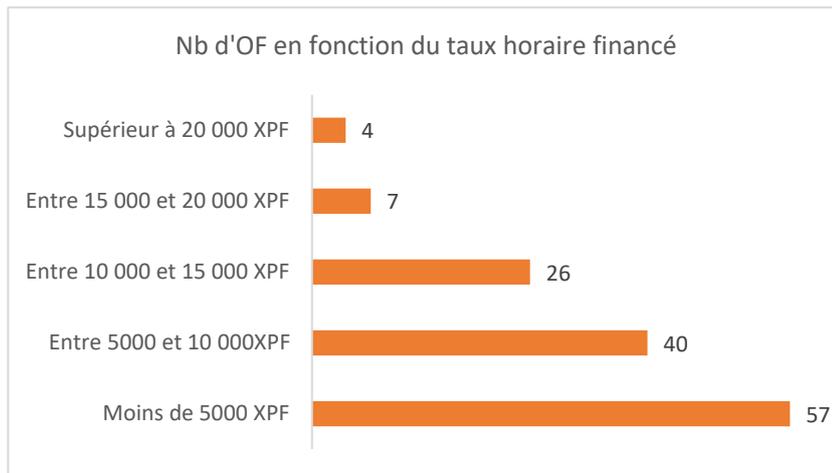
Répartition des salariés par localisation géographique	Nb
PROVINCE SUD	2059
BOULOUPARIS	20
BOURAIL	71
DUMBEA	163
FARINO	3
LA FOA	9
MOINDOU	4
MONT DORE	104
NOUMEA	1541
PAITA	132
VAO	12
PROVINCE NORD	177
CANALA	4
HIENGHENE	3
HOUAILLOU	2
KAALA - GOMEN	1
KONE	74
KOUAOUA	1
KOUMAC	23
POUEBO	2
POUEMBOUT	9
POYA	18
THIO	7
TOUHO	9
VOH	24
PROVINCE DES ILES	3
LIFOU	3
NR	2
Total général	2241



Focus sur les organismes de formation concernés par les financements des plans de formation du FIAF



En 2021, sur les 372 organismes de formation inscrits auprès du FIAF, 133 ont été actifs au sens où au moins une de leur action de formation a fait l'objet d'un financement du FIAF. Ils étaient 112 en 2020.



Ces 133 organismes de formations ont réalisé 38 751 heures de formation qui ont fait l'objet d'un financement soit 30% de plus qu'en 2020, pour une prise en charge de frais pédagogiques à hauteur de 139 082 900 (-5% par rapport à 2020).

Le montant moyen d'un financement s'élève à 1 045 736 XPF par organisme de formation, mais la grande majorité se situe en dessous de la barre du million de XPF (73%).

Le montant moyen des frais pédagogiques par stagiaire pris en charge par le FIAF s'élève à 54 800 XPF contre 89 280 XPF en 2020. La majorité des organismes de formation se situe en dessous de cette moyenne (62%). Ce coût varie en fonction de la formation proposée en particulier du nombre d'heures et de la technicité de la formation.

Le coût horaire moyen financé par le FIAF est de 3 589 XPF en contre 4 902 XPF en 2020. 73% des OF actifs ont un taux horaire en dessous de 10 000 XPF de l'heure.

L'accompagnement des entreprises

Une année marquée par la consolidation de la relation entreprise

Une conseillère s'est vue dédier la mise en place de 70 diagnostics dans l'année ainsi que la mise en place d'un pool d'accompagnement, c'est-à-dire d'une équipe de consultantes externes déployées sur le territoire pour le compte du FIAF.

Le pool a démarré avec l'entreprise CAP UP suite au premier confinement, rejointe quelques mois plus tard, juste avant le second confinement, par PRH, puis en fin d'année par ALTER CONSEIL.

- **Nombre d'accompagnement réalisés** à 39 sur un objectif de 70
- **Répartition des accompagnements FIAF :**
 - FIAF – 7 accompagnements effectués (18%)
 - Consultants – 32 accompagnements effectués (82%)
 - CAP UP = 21 accompagnements effectués
 - PRH = 9 accompagnements effectués
 - ALTER CONSEIL = 2 accompagnements effectués
- **Répartition par type d'accompagnement :**
 - 15 Diagnostics courts (38%)
 - 21 visites conseil (54%)
 - 3 Diagnostics conseils (8%)
- **Répartition par secteur d'activité :**
 - 15 – Secteur Industrie/Industrie mines (38%)
 - 9 – Secteur BTP (23%)
 - 8 – Secteur Commerce & divers (21%)
 - 3 – Secteur du Transport (8%)
 - 1 – Secteur communication (3%)
 - 1 – Secteur Activités financières (3%)
 - 1- Secteur Action Sociale (3%)
 - 1 – Secteur Associatif (3%)
- **Suivi des accompagnements effectués :**
 - 2 sont clôturés (suivi +6 et +12 mois effectués)
 - 37 sont en cours de suivi :
 - 16 sont en attente du suivi +6 mois
 - 21 sont en attente du suivi + 12 mois

L'accompagnement est une action qui se construit dans le temps avec l'entreprise. Il faut compter un à trois ans pour que l'entreprise soit parfaitement autonome sur le sujet de la montée en compétences de ses salarié(e)s.

Les actions de la programmation 2020

Introduction : quelques données globalisées

L'activité de la programmation consiste au financement en direct d'actions de formation répondant à des besoins spécifiques identifiés. Ces formations sont alors gratuites pour les entreprises y participant.

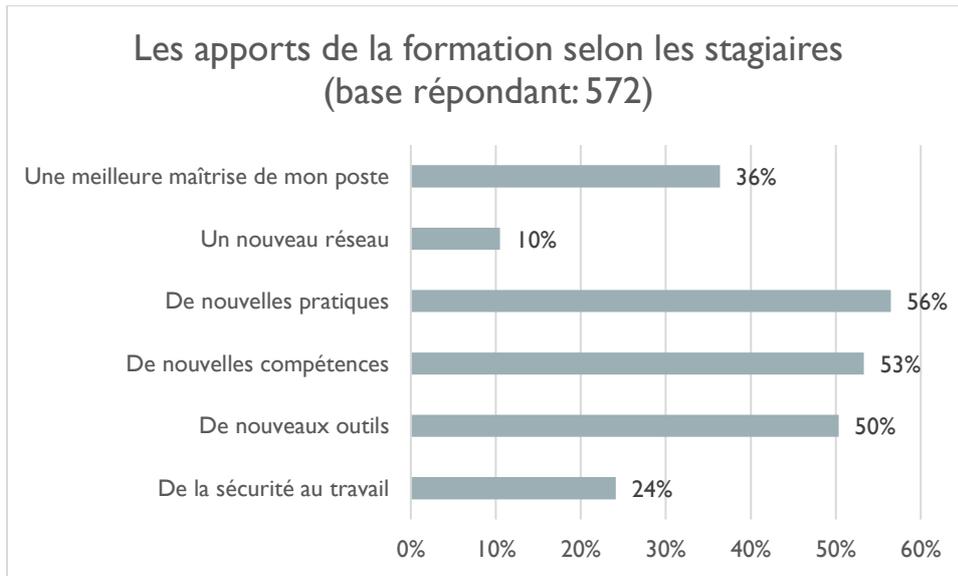
En 2021, le FIAF a mis en œuvre 153 actions de formation. Certaines de ces actions avaient été conventionnées au cours des années précédentes.

Année de conventionnement	Nombre d'actions mises en œuvre en 2021	Nombre de stagiaires	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Nombre d'heures de formations financées
2018	9	91	20	2 708
2019	4	36	12	756
2020	31	240	107	17 698
2021	109	691	248	26 326
Total	153	1058	387	47 488

La satisfaction au regard des actions reste très positive.

572 stagiaires sur les 704 ayant suivi une formation financée par la programmation ont répondu à un questionnaire d'évaluation à chaud, soit 81% des participant(e)s.

- 41% des participant(e)s avaient demandé à suivre la formation, un taux à la hausse. Seuls 4% n'étaient pas informés ou ne souhaitaient pas suivre la formation.
- 82% des participant(e)s ont considéré que la formation était adaptée à leurs besoins.
- Le taux de satisfaction générale au regard de la formation tant sur les aspects logistiques que pédagogiques est supérieur à 90%.
- 82% estiment que la formation leur servira dans leur travail.
- Les apports de la formation sont multiples pour 75% des participants.

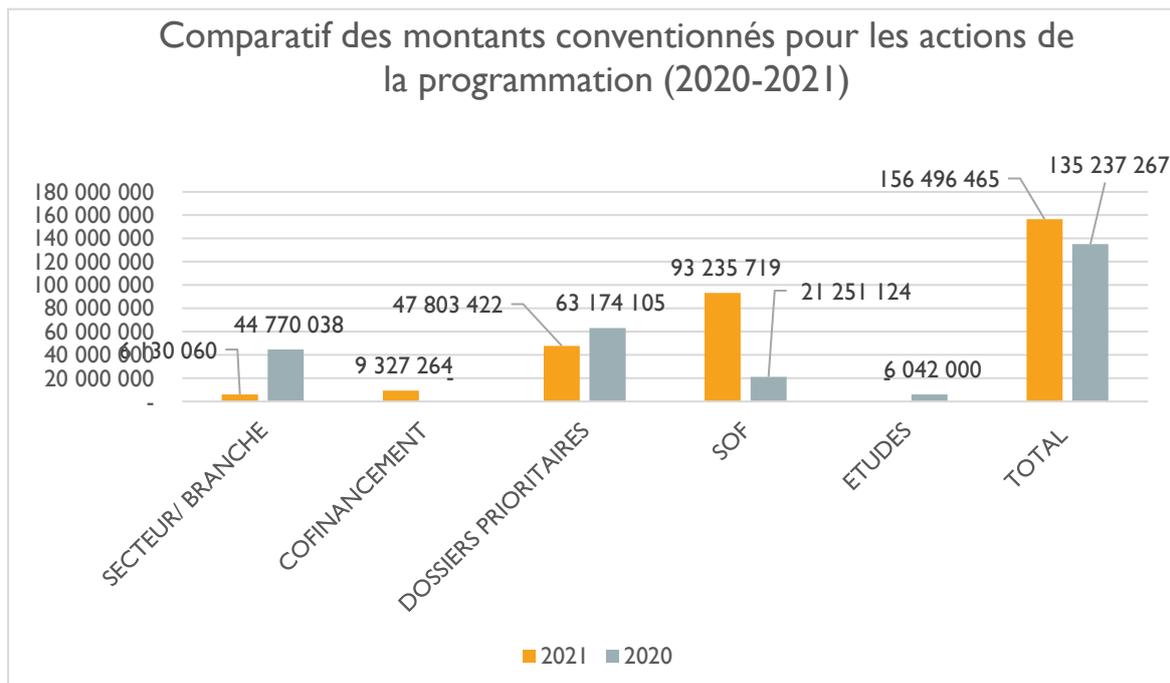


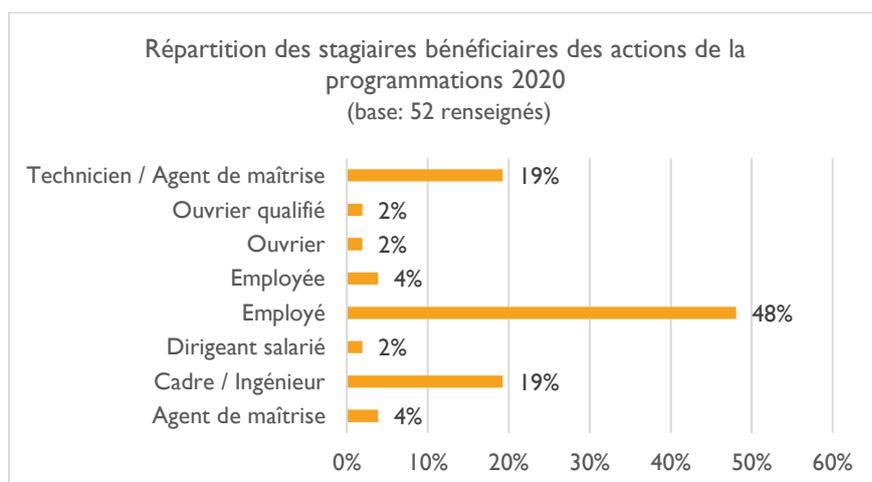
Focus sur les conventionnements 2021

Les montants conventionnés pour les actions de la programmation repartent à la hausse.

En 2021, 159 496 465 XPF ont été engagés par le FIAF dans le cadre des actions de la programmation, soit +16 % par rapport à 2020. Ce montant n'atteint toutefois pas celui engagé en 2019 qui s'élevait alors à 218 675 912 XPF.

En parallèle, la prise en charge des frais annexes relatifs à ces actions s'élève à 7 197 353 XPF (95% concerne la prise en charge de la rémunération).





Impact des actions de la programmation

ACTIONS FINANCEES	MONTANTS ENGAGES
SECTEUR/BRANCHE	6 130 060
FORMATION DE FORMATEUR EN DISTANCIEL	6 130 060
COFINANCEMENT	9 327 264
CAISSON HYPERBARE	2 895 264
DEBIT DE BOISSONS	6 432 000
PROJETS PRIORITAIRES	47 803 422
ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION	8 859 906
DECONFINEMENT- FORMATION FORMATEUR	790 400
DECONFINEMENT-CONTRAT DE TRAVAIL	319 320
DECONFINEMENT-CRÉER ET GERER VOTE COMMUNICATION WEB	2 135 072
DECONF-FORMATEUR	138 000
DECONFINEMENT-RGPD	959 148
DECONFINEMENT-XL-WEB	2 158 404
CONDUIRE UN EAE	1 380 942
GREEN BELT	2 591 112
MAN TELE ANIM	1 717 029
MANAGEMENT DIGITAL	784 000
RELANCE ACCOMPAGNEMENT - GESLS	7 100 927
RELANCE ACCOMPAGNEMENT - MATO CONSEIL	3 390 976
RELANCE ACCOMPAGNEMENT- PLV	2 645 390
RELANCE ACCOMPAGNEMENT- TROPIC TRAVEL	1 105 350
RELANCE ACCOMPAGNEMENT MARY D	2 522 720
RELANCE PPN	3 292 335
TREMPO-LIGNE EN ENTREPRISE - ECOLE REUSSITE	2 416 945
VAE	3 053 750
YELLOW BELT	441 696

SOF	93 235 719
AIDE SOIGNANT PERSONNES AGEES	8 814 960
BREVETS MER	30 074 366
CESI	1 816 960
CQP AHSE - CREA SUJET	567 100
CQP AHSE - FORMATION	3 110 910
FRUITS ET LEGUME ETALE	638 018
IRRIGATION	600 000
MECA 750	30 089 452
PARCOURS INDIVIDUEL - E-TRIBART_AVCOM	1 568 023
PARCOURS INDIVIDUELS (x3)	2 579 800
PILOTE DE DRONE	2 531 412
RHEOLAT	3 801 856
SOUDURE ARC	4 332 724
TUTEUR	2 710 138
Total général	156 496 465

Les chiffres clés des actions de la programmation conventionnées en 2021

Les chiffres clés des actions conventionnées en 2021

- 1 projet d'ampleur co-financé dans le cadre de la mise en place de la réglementation débit de boissons.
- 108 actions représentant 337 stagiaires.
- 26 326 heures de formation conventionnées contre 4 820 heures en 2020. Au total, 11 809 heures de formation ont été réalisées au 31/12/2021 soit un taux de réalisation de 42%, lié en partie au fait que certaines actions en cours se poursuivent sur 2022, en particulier les formations longues.

Actions	Nb de stagiaires	Nombre d'heures financées
108 actions	337 stagiaires	22 432
Le projet débit de boisson cofinancé	354 stagiaires	3 894
Total	691 stagiaires	26 326

Photographie des actions collectives financées par la programmation

Type de projet	Nb d'actions	Nb de stagiaires visés	Nb de stagiaires présents	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures réalisées	Taux de remplissage	Budget conventionné par stagiaires
Co-financement	2	9	13	672	741	144%	
CAISSON HYPERBARE	1	6	10	420	700	167%	354 159
IRRIGATION PIL	1	3	3	252	41	100%	200 000
Prioritaire	20	149	130	2544	2095	87%	
DECONFINEES	16	119	103	1944	1593	87%	71 156

DECONFINEES - FORMATION DE FORMATEUR	1	10	9	400	320	90%	74 000
RELANCE	2	12	11	72	62	92%	65 333
YELLOW BELT LEAN 6 SIGMA	1	8	7	128	120	88%	51 600
SOF	17	138	127	18204	4068	92%	
AIDE SOIGNANT	1	12	9	5040	122	75%	932 800
BREVET MER	6	42	38	1116	784	90%	78 449
CESI	2	20	16	480	312	80%	88 160
CQP	1	10	10	1020	928	100%	296 117
FRUITS ET LEGUMES	1	12	12	120	120	100%	49 788
MECANICIEN 750KW	1	12	12	8748	162	100%	2 443 488
PILOTE DE DRONE	1	6	6	360	360	100%	418 902
RHEOLAT	2	12	12	384	352	100%	125 658
SOUDURE ARC	2	12	12	936	929	100%	361 060

PROJET DEBIT DE BOISSON EN COFINANCEME NT	/	/	354	3 894	3 894	/	8 040
--	---	---	-----	-------	-------	---	-------

Photographie des dispositifs d'accompagnement individuels financés par la programmation

Action	Nb de stagiaires	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures réalisées	Budget conventionné par stagiaire
ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEUR	4	92	92	
CFBS	1	44	44	84 260
EMI	1	16	16	53 760
RECYCLAGE CAEERS	2	32	32	107 520
RECONVERSION	4	40	40	
ACCOMPAGNEMENT /BILAN DE COMPETENCE	4	40	40	818 140
RELANCE EMPLOYEUR	55	970	880	
ACCESS	3	54	54	261 837
CREATIVITE COLLECTIVE	1	17	17	58 044
ESSENTIEL DES COMPETENCES SOUS WINDOWS	4	56	42	261 944
EXCEL N1	6	84	84	367 716
EXCEL N2	2	28	28	135 172
FAIRE FACE A L'AGRESSIVITE ET DESAMORCER LES CONFLITS	7	98	98	498 596
FORMATION CLOSING	1	66	66	418 950
FORMATION LIBERTE PRO	1	140	140	233 744
GERER EFFICACEMENT SON TEMPS	7	49	49	264 551
GERER SON STOCK	5	70	70	293 730
OUTLOOK	6	42	42	208 158
SST INITIAL	5	84	70	268 716
VAE ME/ES/CEREFUUS	5	120	120	1 001 590
VAE BTS/ licence Tourisme	2	62	nr	500 790
PARCOURS INDIVIDUELS	4	4150		
BTS TRANSPORT	1	1332	en cours	1 254 000
BTS GESTION	1	1410	en cours	1 325 000
PARCOURS TRIBART	1	48	en cours	190 892
ACTION DE REMEDIATION TEREEMPO LIGNE	1	1360	en cours	1 568 023

Les bénéficiaires des actions de la programmation issues du conventionnement 2021

En 2021, **248 entreprises uniques**, toutes actions confondues, ont bénéficié d'une action de la programmation 2021, soit près de 5 fois plus qu'en 2020 (51) mais encore en deçà des tendances observées en 2019 (428).

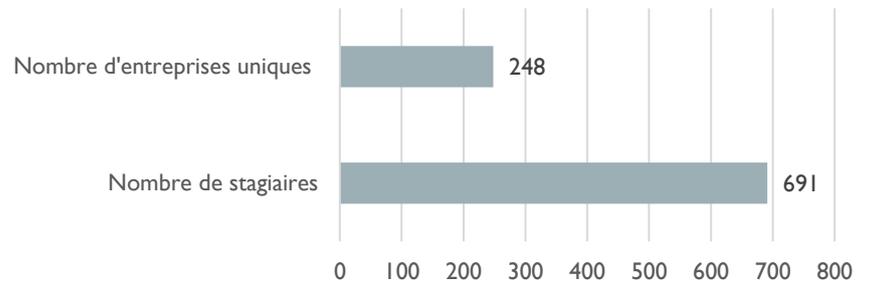
42% étaient des entreprises de moins de 10 salarié(e)s, un chiffre qui progresse par rapport à 2020 (31%)

Hors action débit de boisson, 82% des entreprises n'ont pas envoyé plus de deux salarié(e)s participer à ces actions.

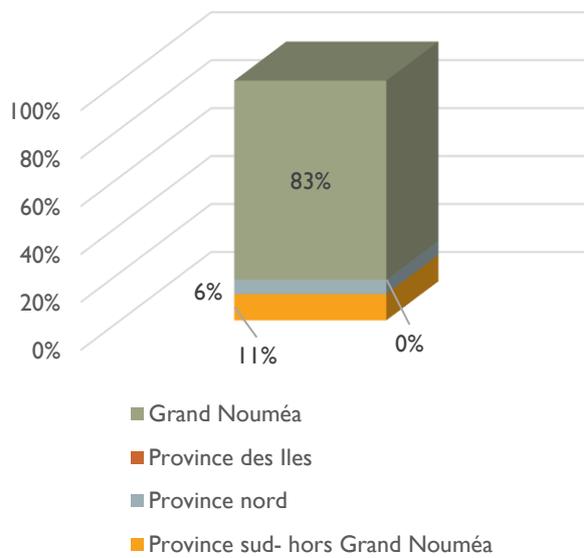
Les entreprises bénéficiaires restent encore majoritairement localisées dans la zone Grand-Nouméa.

Une forte proportion d'entreprises issues du secteur du commerce et de l'hébergement/restauration qui a eux seuls concernent 45% des entreprises, en partie liée à l'action débit de boisson.

Les entreprises bénéficiaires de la programmation 2021



Répartition géographique des entreprises ayant bénéficié d'une action de la programmation (conventionnement 2021)



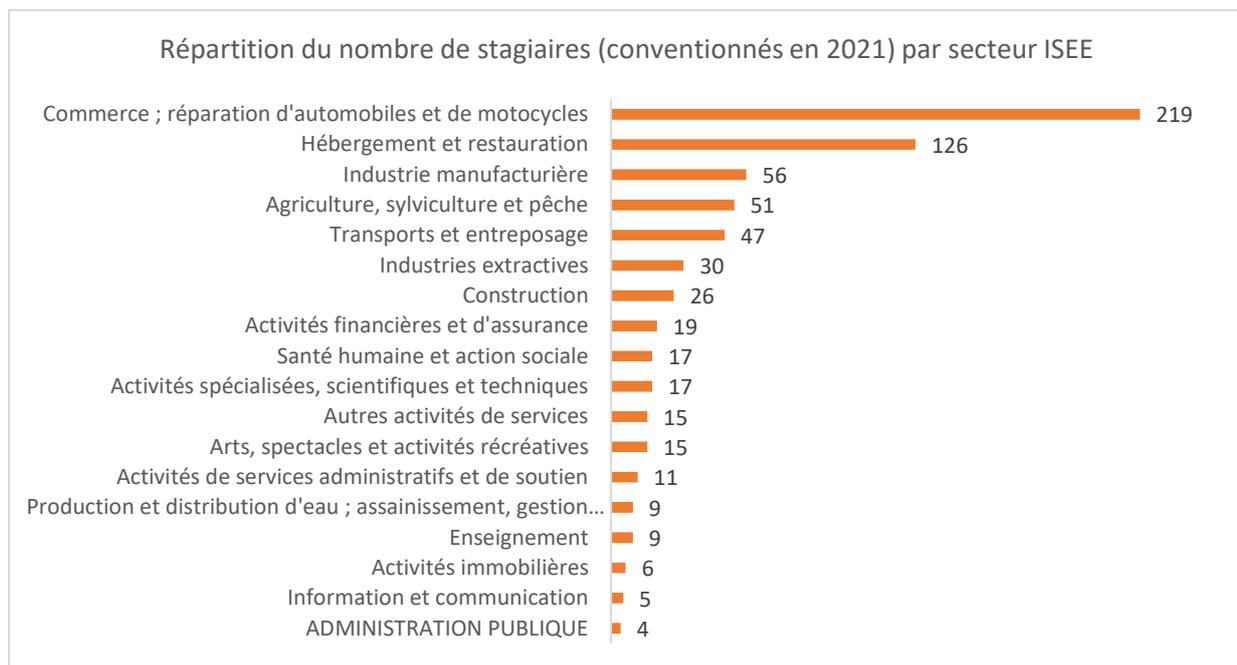
Taux de pénétration des activités de la programmation 2021 sur les entreprises employeuses (calculé sur la base des données ISEE du 31/12/2021)

Secteur	Nb d'entreprises ayant bénéficié d'une action de la programmation 2021	Taux de pénétration
A-Agriculture, sylviculture et pêche	6	2%
B-Industries extractives	6	14%
C-Industrie manufacturière	29	5%
E-Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3	5%
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0%
F-Construction	10	1%
G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	58	4%
H-Transports et entreposage	19	4%
I-Hébergement et restauration	55	12%
J-Information et communication	3	3%
K- Activités financières et d'assurance	5	3%
L-Activités immobilières	4	2%
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	3%
N-Activités de services administratifs et de soutien	6	1%
O-Administration publique	3	60%
P-Enseignement	6	9%
Q-Santé humaine et action sociale	12	3%
R-Arts, spectacles et activités récréatives	7	7%
S-Autres activités de services	3	1%
NR	2	
Total général	248	4%

Concernant les stagiaires

- 54% sont des femmes
- 40% sont des employés
- 83% étaient en CDI contre 93% en 2020⁶

⁶ Hors action Débit de boisson



Impact des actions

- Sur les 41 actions collectives conduites dans le cadre de la programmation, les données disponibles quant à l'évaluation des acquis ne sont disponibles que pour 9 d'entre elles. 119 stagiaires ont fait l'objet d'une évaluation des acquis pour un taux d'acquisition des compétences même partiel de 97%.
- Concernant l'action débit de boisson, 95% des stagiaires ont validé les compétences visées.
- Concernant les actions d'accompagnement individuel, seules les données relatives à l'action SST sont disponibles avec 4 stagiaires sur 5 ayant validé les compétences.

Les actions conventionnées en 2020

Photographie des actions conventionnées en 2020 et réalisées en 2021

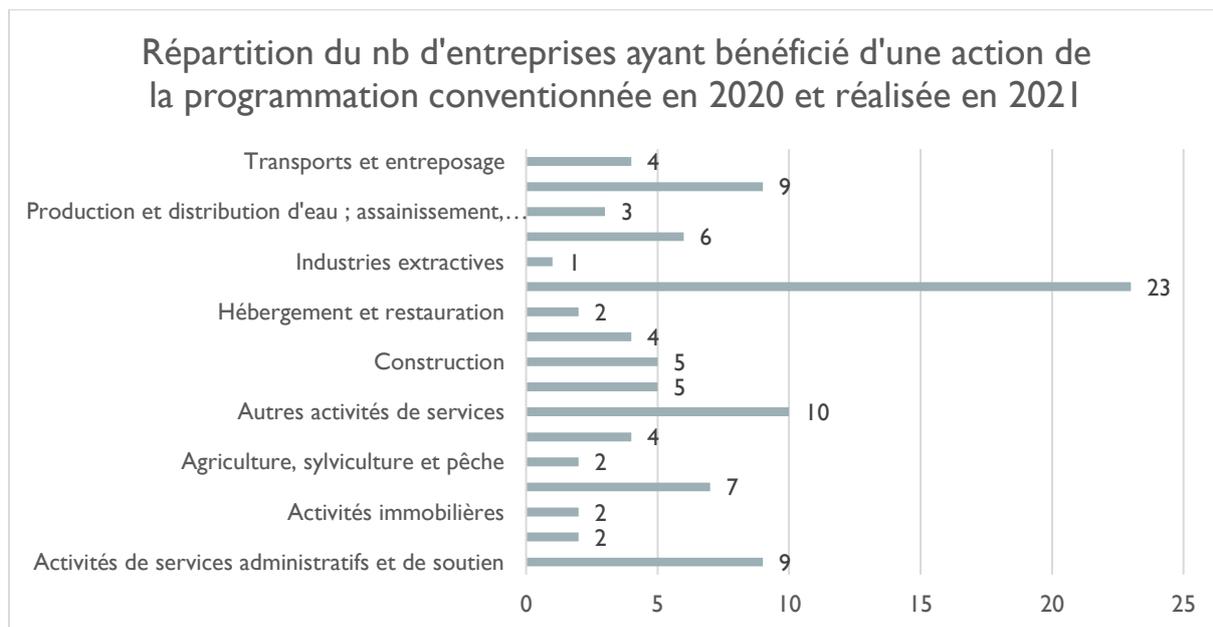
- En 2021, ce sont 31 réalisées conventionnées en 2020 qui ont été mises en œuvre, contre 7 en 2020. Cela porte à 38 le nombre d'actions réalisées sur le conventionnement 2020.
- Ces 31 actions correspondent à un montant engagé de 45 811 528 XPF soit 34% des montants conventionnés en 2020 pour la programmation.
- 240 stagiaires ont suivi une formation ce qui porte à 299 le nombre de stagiaires ayant suivi une formation conventionnée en 2020.
- Le prix heure groupe moyen des actions financées s'élève à 27 051 XPF.
- 14 759 heures de formation ont été réalisées soit 83% des heures conventionnées. Au total ce seront 17 734 heures de formations qui auront été réalisées sur les actions conventionnées en 2020 sur les 22 518 financées.
- Par ailleurs, des demandes de financements de frais annexes ont également été sollicitées à hauteur de 4 603 964 XPF, exclusivement pour des frais de rémunération.

Projets	Nb d'actions	Nb de stagiaires	Nb de stagiaires visées	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures réalisées	Taux de remplissage	Montant conventionné par stagiaire
BRANCHE	2	13	20	880	396	65%	
RCNC	2	13	20	880	396	65%	493 094
PROJET PRIORITAIRE	21	153	208	3 624	2 456	74%	
RELANCE	11	75	104	2 096	1 351	72%	79 842
RELANCE CCI	10	78	104	1 528	1 105	75%	52 049
SOF	8	74	73	13 194	11 907	101%	
BPJEPS	1	12	13	7 774	6 687	92%	760 437
FORMATION DE FORMATEUR	4	38	36	1 640	1 440	106%	71 053
MANAGEMENT DE PROXIMITE	3	24	24	3 780	3 780	100%	692 838
Total général	31	240	301	17 698	14 759	80%	117 848

Concernant les bénéficiaires

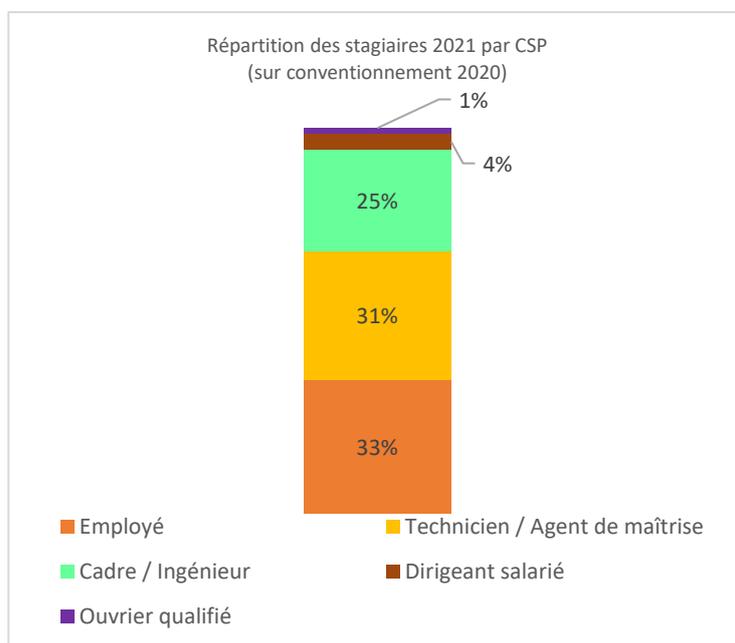
Les entreprises uniques bénéficiaires

- **107 entreprises uniques** ont bénéficié d'une action de la programmation 2020 réalisée en 2021.
8 d'entre elles avaient déjà bénéficié d'une action 2020 réalisée en 2020, ce qui porte à 160 le nombre d'entreprises total ayant à ce jour bénéficié d'une action de la programmation 2020.
- **52% des entreprises étaient des entreprises de moins de 10 salarié(e)s.**
- 80% d'entre elles ont envoyé deux stagiaires au plus en formation.
- 84% étaient localisées dans le Grand Nouméa.



Les stagiaires

- 53% des stagiaires étaient des femmes
- 95% étaient en CDI au moment de la formation



Impact des actions conventionnées en 2020 et réalisées en 2021

Sur les 31 actions financées, les données relatives à l'acquisition des compétences sont disponibles pour 12 d'entre elles.

Sur les 102 stagiaires concernés, 96 d'entre eux ont acquis au moins partiellement les compétences visées, soit 94%.

Les actions conventionnées en 2018 et 2019

Photographie des actions conventionnées en 2018 et 2019 mais réalisées en 2020

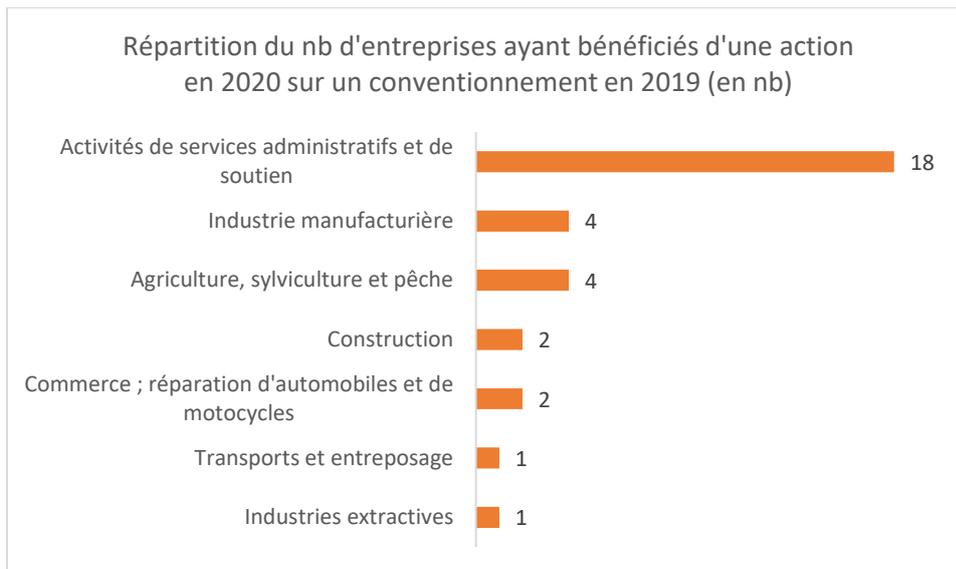
- ❖ Les actions 2018 réalisées en 2021 représentent 4 109 580 XPF engagés sur les 72 087 425 XPF conventionnés en 2018, soit 6%. Cela représente 91 stagiaires et 2 708 heures de formations réalisées sur les 3 456 financées. Le prix heure groupe est de 14 269 XPF. Des demandes de financements ont été sollicitées pour les frais annexes à hauteur de 623 881 XPF (96% étaient pour la prise en charge de la rémunération).
- ❖ Sur les 218 675 912 XPF engagés par la programmation en 2019, 2 107 750 XPF ont été consommés en 2021 soit 1%.
 - 36 stagiaires ont participé à des actions financées sur l'enveloppe 2019, ce qui 1681 le nombre total de stagiaires ayant participé à une action 2019.
 - 710 heures ont été réalisées soit 83% des 910 heures financées. Le prix heure groupe s'élève à 23 612 XPF. Au total, ce sont 45 689 heures de formation qui ont été financées sur les actions 2019.
 - Des demandes de financements ont été sollicitées pour les frais annexes à hauteur de 602 565 XPF (92% étaient pour des frais de rémunération).

Projet	Nb d'actions	Nb de stagiaires présents	Nb de stagiaires visés	Nb d'heures conventionnées	Nb d'heures réalisées	Taux de remplissage	Montant conventionné par stagiaire
2018- Projet Prioritaire	9	91	108	3456	2708	84%	
PROJET MAC	9	91	108	3456	2708	84%	45 160
2019-SOF	4	36	30	910	756	120%	
TECHNICIEN EN MAINTENANCE	3	27	30	910	756	90%	78 065
VAE MER	1	9		394	259	/	503 671
Total général	13	127	138	4366	3464	92%	48 955

Les bénéficiaires

Les entreprises

- Ce sont **32 entreprises** qui ont bénéficié des actions de la programmation 2018-2019.
- **19%** d'entre elles étaient une **entreprise de moins de 10 salarié(e)s**.
- Près de la moitié d'entre elles ont inscrit plus de 2 stagiaires en formation en particulier celles participant au projet MAC.
- 78% étaient localisées dans le Grand Nouméa.



Les stagiaires

- 43% étaient des femmes
- 92% étaient en CDI au moment de la formation
- Les informations relatives à la catégorie socio-professionnelle n'étaient pas disponibles.

L'impact des actions

Les 118 stagiaires ayant participé à une action collective ont fait l'objet d'une évaluation des acquis. Ils ont tous validé au moins partiellement les compétences visées, 82% les ont validées totalement.

BILAN FINANCIER



	Frais de gestion Maximum 12 %		Dépense annuelle Moins de deux fois le montant des charges de l'année
---	----------------------------------	---	--

Excédent au 31 décembre 2021

L'exercice 2021 présente un résultat net de **65 089 996 XPF**.

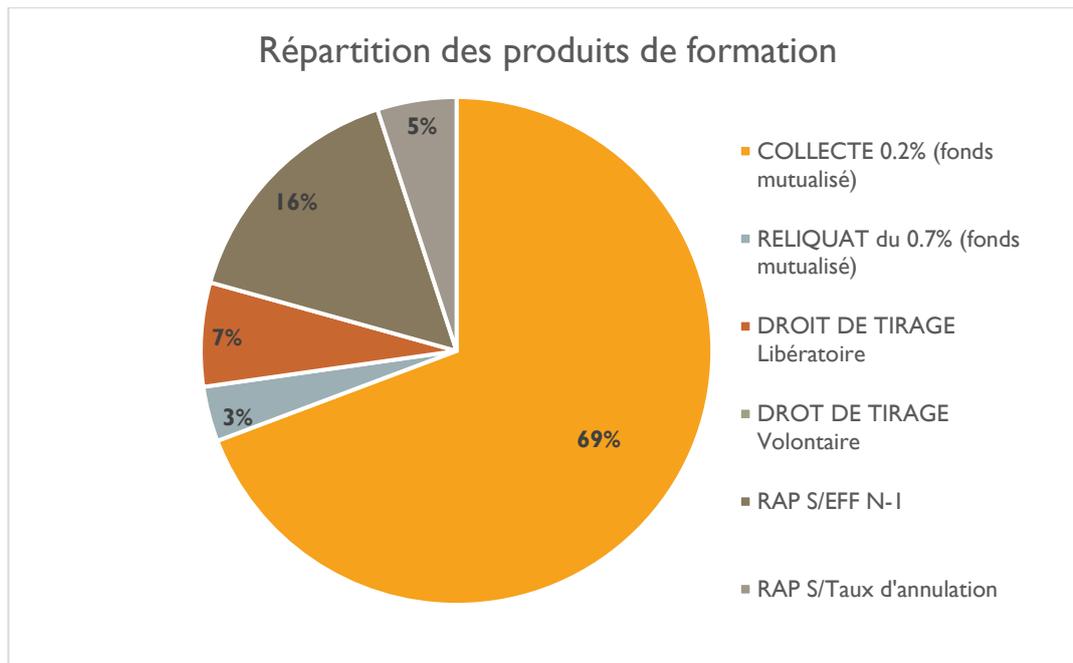
Ressources

Les ressources du Fonds proviennent principalement de la contribution des employeurs de 0.2% de leur masse salariale, collectée depuis le 1er avril 2017.

Répartition des ressources par nature

Nature de collecte	2018	2019	2020	2021
Collecte 0.2 (fonds mutualisé)	470 398 158	378 038 891	414 322 378	398 116 583
Reliquat du 0.7 (fonds mutualisé)	40 120 014	18 795 331	6 228 320	20 149 719
Droit de tirage libératoire	24 440 696	36 332 766	21 042 177	38 024 557
Droit de tirage Volontaire	2 249 938	179 424	-	-
Total des produits	537 208 806	433 346 412	441 592 875	575 031 703

Cependant, pour arriver au total des produits de formation qui s'élève à **575 031 703 XPF**, il faut y ajouter les engagements de financements de formation (**89 956 312 XPF**) et les annulations (**28 784 532 XPF**) qui viennent pondérer les engagements et en très forte hausse par rapport à 2020 où elles ne dépassaient pas 12 000 000 .



Répartition des recettes par mois

L'encaissement des recettes se répartit selon son origine :

- La collecte via la CAFAT n'est pas calée sur un reversement trimestriel régulier. Des décalages perdurent. A noter cependant que le fichier des données et le solde de la dernière collecte ont pu être livrés à la fin du mois de mars 2022. Des travaux ont été engagés avec la CAFAT tout au long de l'année 2021 pour réduire et sécuriser les délais ainsi que les versements.
- Les reliquats du 0.7% sont versés en début d'année au plus tard le 31 mars.
- Les droits de tirage sont quant à eux reçus au fil de l'eau.

Dépenses

Les charges de l'année s'élèvent à 513 904 794 XPF

Le Fonds doit présenter des disponibilités au 31 décembre 2021 inférieures à **1 026 000 000 XPF** pour être en conformité avec l'article R544-19 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie. Le fonds a présenté cette conformité dès la première année. Au 31 décembre 2021 les disponibilités du Fonds était de **279 401 078 XPF**.

Article R. 544-19 Modifié par la délibération n° 58/CP du 30 mars 2017 - Article 5-III :

“Les disponibilités dont dispose le fonds au 31 décembre de l'exercice ne peuvent excéder le double du montant des charges comptabilisées au titre du même exercice. Les excédents non utilisés dans les conditions prévues ci-dessus sont reversés au budget de la Nouvelle Calédonie, avant le 30 juin. Ces dispositions s'appliquent à compter de la troisième année suivant l'année de démarrage des activités du fonds”.

Dépenses par objet

Dépenses par objet	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Actions de FPC	397 149 884	352 894 281	447 343 721	230 215 106	59 948 635
Accompagnement VAE	2 509 647	2 236 897	974 317	1 318 314	1 137 217
Bilans de compétences	1 353 822	1 814 739	2 133 806	458 676	0
Lutte contre l'illettrisme	1 431 075	1 862 630	1 591 090	431 556	0
Evaluations	0	0	78 519	36 736	
Ingénierie	0	6 100 000	3 350 000	3 050 000	
Information - orientation des stagiaires				0	0
Accompagnement des dispositifs de formation	39 763 122	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
Honoraires	2 831 250	2 660 700			
Information employeurs	10 828 182	5 712 534	5 645 345	2 256 819	
Frais de gestion	48 204 759	39 671 702	44 544 589	40 340 122	29 034 698
Indemnisation administrateurs					
Total	504 071 741	445 497 395	542 169 167	308 197 335	106 452 560

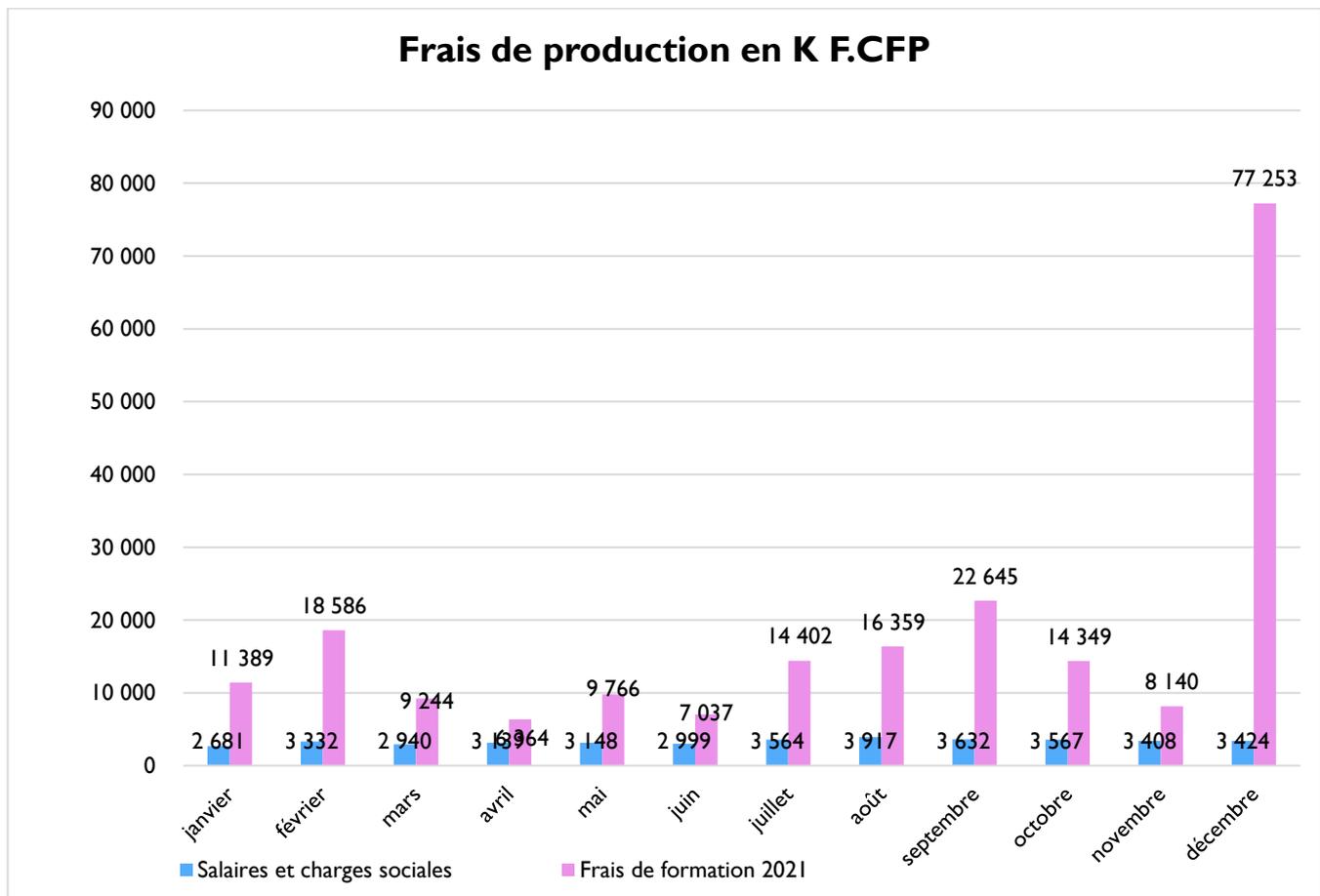
Dépenses par nature

Dépenses par nature	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
60- ACHATS	1 021 133	691 423	746 734	1 117 512	622 155
<i>Dont 6042- Achats d'études</i>					
61- SERVICES EXTERIEURS	12 324 123	12 260 271	12 649 864	12 539 935	7 365 433
<i>Dont 6132 Locations immo formation</i>					
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	32 826 757	21 323 170	20 738 066	15 571 611	10 395 780
<i>Dont 623- Publicité, relations publiques, publications</i>	10 978 686	5 764 004	5 870 671	3 568 780	342 435
<i>Dont 625- Déplacement, missions, réceptions</i>	639 563	567 357	920 385	1 328 278	1 175 345
63- IMPOTS ET TAXES	215 071	204 505	222 471	159 794	67 846
64- CHARGES DE PERSONNEL	47 127 757	39 068 879	42 796 856	36 506 314	24 167 996
<i>Dont 6411- Personnel fonctions opérationnelles</i>	39 763 122	32 543 912	36 507 780	30 090 006	16 332 010
<i>Dont 6412- Personnel fonctions supports</i>	7 364 635	6 524 967	6 289 076	6 416 308	7 835 986
65- CHARGES DE FORMATION	274 888 923	277 592 394	371 131 572	168 328 436	49 445 530
<i>Dont 65611 Frais pédagogiques</i>	194 876 614	176 032 760	216 370 626	117 501 838	38 350 337
<i>Dont 65612 Rémunérations stagiaires</i>	53 473 556	49 994 048	56 624 947	37 003 169	10 486 005
<i>Dont 65613 Frais de déplacement</i>	213 925	737 789	2 509 688	1 186 953	443 318
<i>Dont 65614 Frais d'hébergement</i>	241 928	397 301	502 456	575 296	123 620
<i>Dont 65615 Frais de restauration</i>	229 744	313 901	515 750	279 969	42 250
65- AUTRES CHARGES	1 060 247	1 000 772	1 001 319	719 394	686 734
66- CHARGES FINANCIERES					
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	157 077	2 000	0	0	21 818
68- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	144 283 706	103 156 493	94 046 747	85 014 293	22 344 004
<i>Dont 681511 Dot/prov. Engt de fnct form. Regul</i>	117 275 631	85 453 523	82 748 791	66 750 396	11 640 322
<i>Dont 681512 Dot/prov. Engts fin. Form Régul taux annul</i>	8 848 799	0	3 036 000	11 759 954	8 664 736
<i>Dont 681740 Dot/prov. Adhérents</i>	9 833 053	9 802 512	3 036 000	11 759 954	8 664 736
69- PARTICIPATION DES SALARIES					
TOTAL	513 904 794	455 299 907	543 333 629	319 957 289	115 117 296

Charges de fonctionnement

La dépense est principalement tournée vers les charges de personnel. Toutes ses charges ne sont pas imputées aux frais de gestion. 80% du salaire de la Conseillère en charge en outre du système

d'information, 100% du salaire des Conseillères Formation et 50% du salaire de la Directrice sont dédiés aux services opérationnels.



Charges de formation

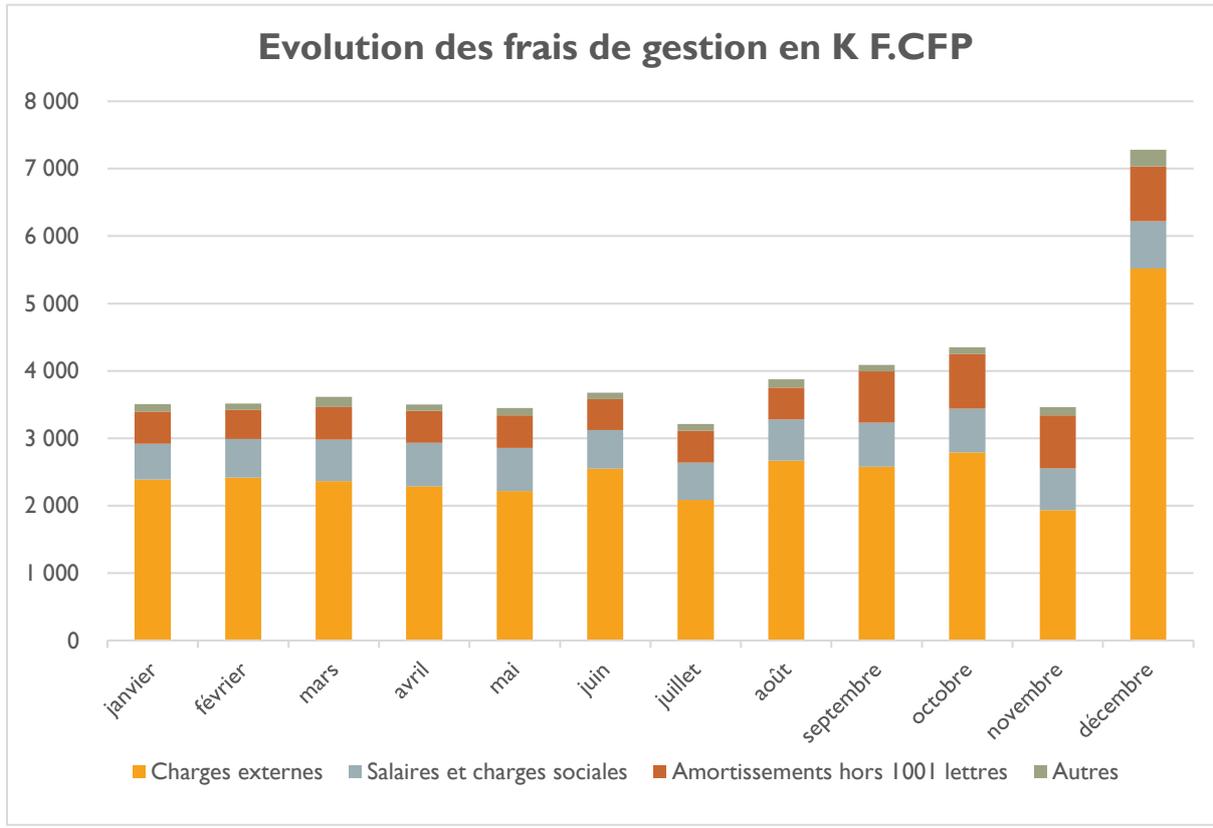
Les engagements bruts de l'année 2021, donc exclusivement dédiés à la formation - s'élèvent à **354 553 030 XPF** soit une hausse enregistrée de 10% par rapport à l'année précédente.

- **204 131 061 XPF** effectivement payées au 31 décembre 2020,
- **33 146 338 XPF** payées au cours du premier trimestre 2021
- Et **117 275 631 XPF** restant à payer en 2021

A cela se soustraient les extournes de charges de formation ainsi que la reprise des provisions pour charges de formation à la clôture de l'exercice N-1.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont plafonnés à 12% de la collecte annuelle, ce plafond ne s'appliquant pas la première année de production. Le Fonds présente des frais de gestion de **8.38%** pour cette année de mise en œuvre, soit une très légère hausse bien que l'assiette de collecte ait augmenté.

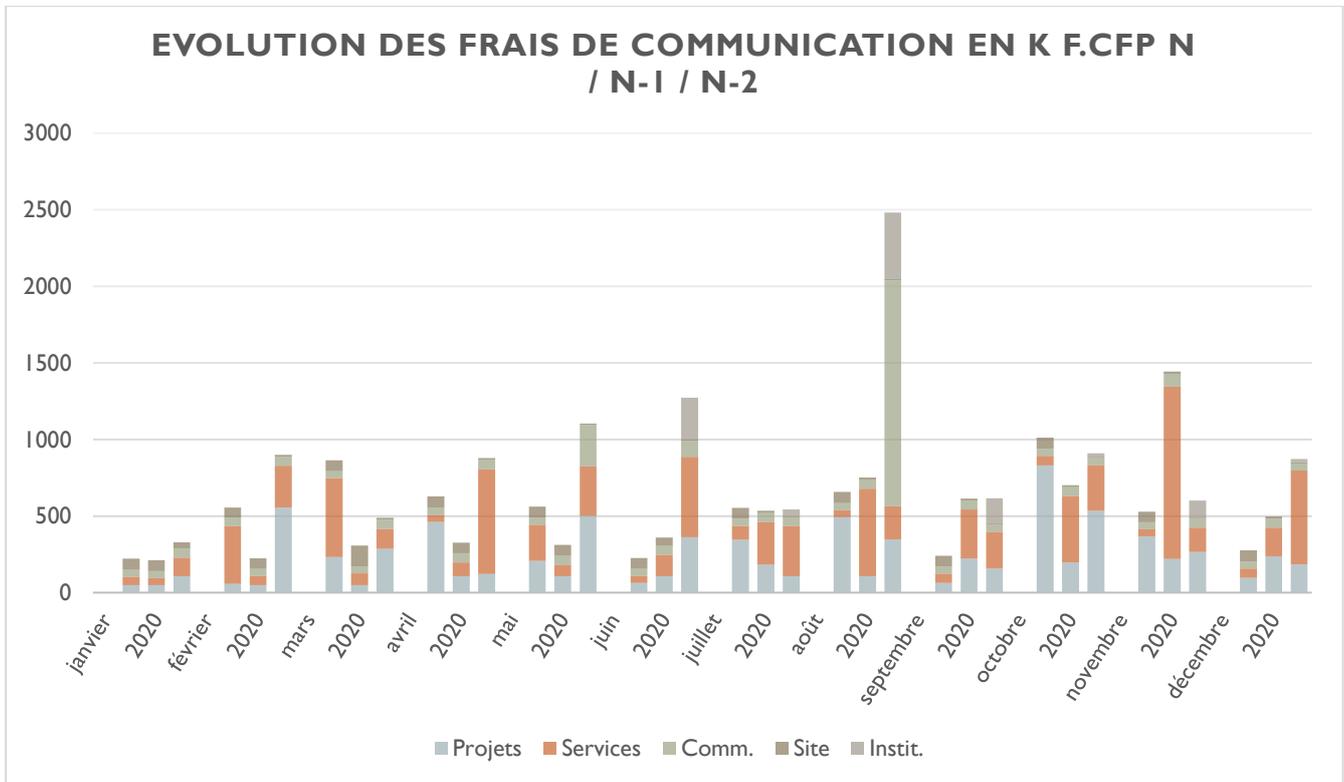


Ce sont principalement les "charges externes" soit les loyers, la location du Système d'information, les honoraires pour l'externalisation de la comptabilité et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le SI qui pèsent sur les frais de gestion.

Si on observe la différence de comportement entre les charges 2020 et 2021, on constate une hausse due principalement à la maintenance et l'évolution du SI (charges externes).

Point sur la communication

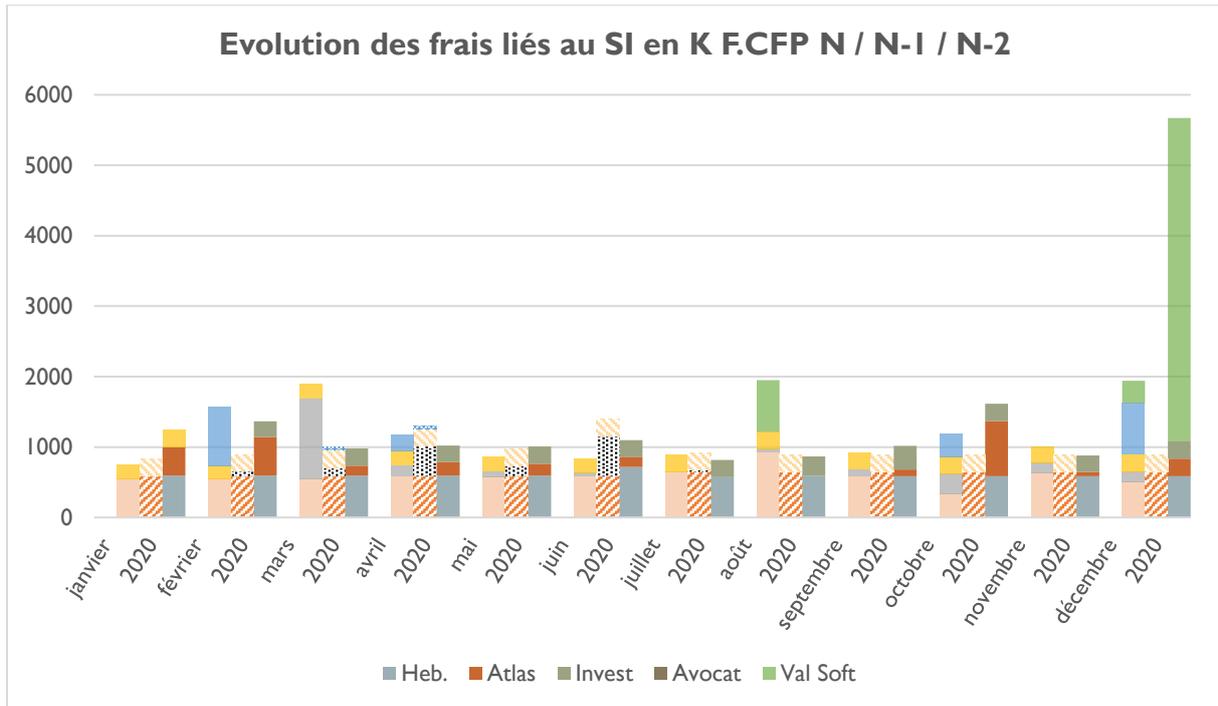
Tous les frais liés à la communication n’entrent pas dans le calcul des frais de gestion. C’est la communication institutionnelle – marginale- qui s’y inscrit. La majeure partie de la communication vient en soutien des projets et des services, ou de la promotion de la formation professionnelle continue.



Point sur le système d'information

MyOPCA est un processus critique pour le FIAF tant au niveau de la gestion quotidienne, de la sécurité des données, que du reporting.

L'installation du logiciel a nécessité l'externalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et prend du retard dans son implémentation. L'AMOA a constitué un surcoût dans le projet de plus de 2 millions en 2019 et de 1.3 millions en 2020 et de 2.8 millions en 2021.



Cette situation retient toute l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration mais nécessite un plan d'actions et des moyens financiers pour sécuriser cet outil central à la gestion du FIAF.

Perspectives et chiffres clés

Pour répondre de plus en plus précisément aux besoins et aux enjeux d'ergonomie de l'offre, le FIAF a organisé une **enquête de satisfaction** auprès des employeurs et des organismes de formation et a remis à jour son enquête sur son **taux de pénétration**.

Ces enquêtes ne sont pas centrées sur l'année 2021, mais explorent les 5 ans d'existence du FIAF. Ces enquêtes sont consultables en annexes.

Nous en isolons toutefois les chiffres clés suivants et les actions qui en découlent :

Une très bonne image du FIAF avec une note de 16.8/20, qui s'appuie (et aussi bien du côté employeur que du côté organismes de formation) sur l'image positive de l'équipe et de ses compétences. Nous continuons à **consolider ces valeurs de services et d'accompagnement qui constituent la colonne vertébrale de l'offre de services**.

Le taux de satisfaction relevé relatif aux services et aux prestations proposées est très élevé quelle que soit la taille et le secteur d'activité de l'entreprise. De la même manière, **l'offre de services évolue constamment, en fonction des attentes relevées auprès des entreprises et de organismes de formation que nous recevons le plus souvent possible dans des ateliers ou des réunions informelles**.

Ce que nous souhaitons mesurer également, c'est la différence de perception de la formation continue entre les utilisateurs (les entreprises) et les fournisseurs (les organismes de formation) :

Les entreprises et les organismes de formation se mettent d'accord pour dire que trois points sont à améliorer en ce qui concerne la formation continue dans son ensemble ;

- Le **manque de visibilité** de l'offre de formation
- Les **inégalités territoriales** en matière d'accès à la formation,
- Les difficultés logistiques persistantes dans la mise en œuvre des formations dans l'entreprise, et notamment **le remplacement des ressources humaines** mobilisées lors des formations.

Les entreprises ne perçoivent pas aussi positivement l'offre de formation proposée sur le territoire que ne le perçoivent les organismes de formation. **Il y a donc des actions à mettre en place pour à la fois professionnaliser les acheteur(euse)s et améliorer la lisibilité de l'offre**. Ces actions se mettront progressivement en place, sous la forme d'un MOOC à disposition des acheteurs et d'un serious game à disposition des organismes de formation, ainsi que le financement et l'accompagnement d'initiatives améliorant la lisibilité de l'offre de formation.

L'impact du FIAF est reconnu mais la perception de ses actions est limitée :

97% des organismes de formation considèrent que l'action du FIAF a eu un impact sur l'accès à la formation des entreprises, cependant le volet accompagnement de l'offre de services et les actions d'animation de réseau, de promotion de la formation professionnelle continue. Ces actions vont se voir renforcer, notamment à travers la multiplication de temps d'échanges pour les organismes de formation et les employeurs, pour porter **l'innovation** et la **recherche & développement du secteur**.

Cette mesure d'impact nous conforte dans notre ligne, et nous enjoint à consolider l'implication des administrateurs dans la mise en place **d'un SI plus performant et plus fiable**, à nous rapprocher des bénéficiaires finaux que sont les salarié(e)s en rejoignant le réseau des **points relais conseil**

pour la VAE, en investissant sur l'**innovation** pour favoriser la montée en compétences sous toutes ses formes et ancrer le FIAF dans le paysage de la formation professionnelle continue.

Annexes

Annexe 1 – Architecture des commissions

Les organes consultatifs

Les organes consultatifs préparent les recommandations ou les délibérations à soumettre au CA. Ils ne sont pas décisionnaires et de ce fait peuvent se réunir sans condition de quorum, si les deux collèges sont représentés.

La commission de contrôle :

- Elle se réunit au moins une fois par an avant le CA qui arrête les comptes.
- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges et du commissaire aux comptes désigné. Le Trésorier et le Trésorier-adjoint sont invités en qualité d'auditeurs libres.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au CA avant l'arrêt des comptes.

La commission CAFAT :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et est témoin des échanges par mail entre le FIAF et la CAFAT dans son rôle de tiers collecteur. Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges et les membres du CA du FIAF siégeant également au CA de la CAFAT sont automatiquement intégrés aux échanges pour information.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau et/ou CA pour le suivi de la convention

La commission SI :

- Les membres se réunissent lors des comités de pilotage organisés par ValSoftware.
- Elle est composée d'un représentant de chacun des collèges.
- Son rôle est de rapporter et de faire des recommandations au Bureau/CA pour le suivi de la mise en place du SI.

Les organes de décision

Les organes de décision doivent respecter les conditions de quorum, puisqu'ils peuvent acter des décisions par délégation du CA.

La commission d'approbation :

- Elle se réunit à la demande de la Directrice et/ou des conseillères formation en charge des projets.
- Elle est composée de deux représentants titulaires de chacun des collèges, et de deux représentants suppléants.
- Son rôle est d'autoriser ou non les demandes dérogatoires et d'en fixer les règles de prise en charge, qui peuvent être égales ou en deçà des règles de gestion appliquées. Elle examine l'opportunité des projets proposés et participe aux commissions de consultation, pour émettre un avis sur les offres.

La commission de suivi des règles de gestion :

- Elle se réunit autant que de CA, le mois qui précède.
- Elle est composée de deux représentants de chacun des collèges.

- Son rôle est de rapporter, faire des recommandations au CA sur les affectations des enveloppes, et ses membres peuvent également procéder à la vérification aléatoire de la tenue des dossiers du Fonds et des process. Pour cette dernière mission, un entretien avec la Directrice peut constituer un préalable aux éventuelles recommandations au CA. Par ailleurs, cette commission est décisionnelle quant à l'allègement ou la consolidation des règles de gestion tant que ces modifications ne concernent pas les aspects de gouvernance ou d'affectation des enveloppes.

Ces organes ont pour objet de flexibiliser l'action du Fonds. Le rôle de la commission d'approbation est central en ce sens qu'il observe et valide ou discute les projets soumis dans le cadre des achats du FIAF ou en cas de recours d'un employeur sur le champ du financement des plans de formation.